

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 Mars 2018 - 19 Heures**

L'an deux mil dix-huit, le 22 Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi. Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : **Madame Carole HURIAU**

**Etaient présents** Mrs MERLY Claude, MARTIN-RUIZ Charles , MARTINEZ Laurent, Arnaud MANGIN , GOS René, DELEMER Bernard, QUEVA Christophe, MIRAGLIA Donato, SECONDA Claude, OGER Jocelyn, Mmes GOUPY Valérie, Anne Marie MASTROMONACO,FRACKOWIAK Séverine, HURIAU Carole, DEHAENE Bernadette , KOPEC Catherine, ROUSSELLE Sylvie, MARGUIER Rébecca, MALFIGAN Jocelyne, DELLEMMES Annie, DANQUOINS Monique, WAMBRE Brigitte,

**Etaient absents excusés** : Mrs GARCON Jean-Pierre, ROUSSEAU Pascal, MMES LECLEIRE Pascale, FERMONT Isabelle,

**Ont donné procuration** : M. GARCON Jean-Pierre à Mme MALFIGAN Jocelyne, M. ROUSSEAU Pascal à M. Laurent MARTINEZ, Mme LECLEIRE Pascale à Mme DELLEMMES Annie, Mme FERMONT à M. SECONDA CLAUDE

**M. LE MAIRE** : Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par l'appel.

Avant de commencer l'Ordre du Jour je souhaite rendre hommage à Madame Joëlle PIQUET, conseillère municipale « Marchiennes j'Y crois » décédée accidentellement le mercredi 7 mars 2018.

Avec le Conseil Municipal je présente toutes nos sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux membres du groupe politique conduit par Monsieur Jocelyn OGER et dont Madame PIQUET faisait partie.

En hommage à Madame Joëlle PIQUET, Conseillère Municipale, nous allons observer une minute de silence et je vous demande de bien vouloir vous lever.

***Une minute de silence est observée par l'assemblée.***

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour information, l'installation de Monsieur PERU aura lieu lors du prochain conseil. L'acceptation de ce dernier au poste de conseiller municipal est arrivée en mairie le vendredi 16 mars en fin d'après-midi, après l'affichage de l'ordre de jour du 15 mars fin d'après-midi.

Nous avons demandé à la Sous-Préfecture si nous pouvions installer Monsieur PERU : « *dans le cadre présent, Monsieur PERU ne pourra pas siéger au Conseil Municipal comme vous l'avez fait remarquer, il faudra l'installer et donc prendre la délibération d'installation au prochain Conseil Municipal que je vous*

*conseille d'effectuer au plus tôt après le 22 mars. Je vous demande de nous transmettre la copie de la délibération installant Monsieur PERU lorsqu'elle sera prise ».*

**M. OGER :** Est-ce que cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour d'aujourd'hui ?

**M. LE MAIRE :** Non, mais elle le sera au prochain Conseil Municipal.

**M. OGER :** La date est fixée du prochain conseil ?

**M. LE MAIRE :** Non.

✦ ***Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 5.12.2017***

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas s'il y a des remarques. Dans l'ordre du jour, il y a une petite erreur dans le point de finances - financement de l'opération : comme chacun peut le constater, je pense, en lisant le rapport de présentation, qu'une erreur de frappe s'est glissée dans l'ordre du jour. Il y a lieu de lire « Fonds de Participation des Habitants 2018 » et non « 2017 ».

**M. MARTINEZ :** Moi, j'aurais une remarque si vous le permettez, Monsieur le Maire. Ça concerne l'intervention de Monsieur GARCON en page 3 du dernier conseil. Malheureusement, ça confirme l'incohérence et l'obstination de certains à tenter de gripper la mécanique du bon fonctionnement de la municipalité. Je m'explique. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur GARCON nous a fait part, de manière très développée et très argumentée, comme à chaque fois, de son désaccord, vous l'avez là en page 3, une page quasiment complète, concernant la procédure d'utilisation du quart du budget en début d'année, même s'il fut un temps où, c'est vrai, on l'a voté sans problème, dorénavant, il semblerait que cette façon de faire, que la quasi-totalité des communes utilise, lui paraît inappropriée et d'ailleurs, dans une synchronisation parfaite, lui et ses alliés, sans hésiter, ont voté contre avec apparemment beaucoup de conviction.

Or, comment expliquer alors que le lendemain, à la même heure, à Lewarde, au cours du Conseil Communautaire de la CCCO, alors que le Président DELANNOY mettait au vote la même procédure, puisque la CCCO est soumise aux mêmes contraintes puisque c'est une collectivité territoriale, eh bien Madame MALFIGAN, Monsieur SECONDA et moi-même avons voté pour sans hésitation.

Allez comprendre ! C'est simplement une remarque.

**M. SECONDA :** Je peux faire une petite remarque ?

**M. LE MAIRE :** Oui.

**M. SECONDA :** C'était, il me semble, je crois même que Madame Wambre ou je ne sais plus qui avait demandé un petit peu le détail, c'était dans cet esprit-là. Moi, en ce qui nous concerne, ce n'était pas dans un esprit, comme tu viens de le résumer assez sèchement sur Monsieur GARCON, c'était simplement pour avoir le détail dans ce cadre et ce que vous allez utiliser. D'ailleurs, ça fait partie des questions par la suite.

**M. MARTINEZ :** A la CCCO, Claude, on n'a pas eu non plus le détail du quart, ce n'est pas possible de donner le détail du quart, c'est jusqu'à une certaine somme, point final, tu n'as pas le droit de dépasser cette somme, la preuve, c'est qu'on va le voir tout à l'heure, en tout et pour tout, on a dépensé 13 000 € sur le quart. Ce n'est vraiment pas... Je ne peux pas le définir à l'avance, c'est justement pour ça que c'est donné jusqu'au quart et à la CCCO, on n'a pas eu le détail non plus du quart et pourtant on a voté pour. C'est simplement pour vous dire que tout le monde, y compris la CCCO, a recours à cette procédure qui est la plus pratique pour toutes les collectivités territoriales, c'est tout. Plus de remarques ?

**Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Décembre 2018 - Adopté à l'unanimité**

**M. LE MAIRE :** Je vais déjà répondre à la demande de Monsieur OGER qui a envoyé un courrier.

**M. OGER :** Ce n'est pas à la fin du conseil ?

**M. LE MAIRE :** Non, je vais en parler avant parce que normalement, il y a trois questions à poser au Conseil Municipal, ces trois questions sont déjà posées, alors c'est pour ça que j'en parle maintenant.

- ✓ ***A propos de l'appel d'offres pour le recrutement d'un architecte et de la négociation qui a suivi, j'ai demandé lors du conseil que me soient communiquées les offres des architectes qui ont candidaté et leurs réponses à la demande de négociation.***  
***Vous m'avez dit que ces éléments seraient communiqués. J'attends encore. Et ma question n'a pas été reprise dans le compte-rendu du conseil.***

**M. LE MAIRE :** Monsieur OGER, je suis surpris car vous revenez sur le Conseil Municipal du 21 mars 2017, encore plus de lire que Madame AUDUREAU ne vous a pas transmis les pièces et que votre question n'était pas reprise dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017. Quand je prends le Conseil Municipal du 10 avril 2017, il est bien noté « *dans ce cas-là, je demande à avoir connaissance des offres* ».

**M. OGER :** Mais je n'ai pas eu les documents.

**M. LE MAIRE :** Mais vous dites que ça n'a pas été marqué dans le compte-rendu. Ca a été marqué dans le compte-rendu.

**M. OGER :** J'en prends acte. Moi, ce qui m'intéressait...

**M. LE MAIRE :** Oui, mais on n'est pas là pour se faire la guerre, vous avez demandé des renseignements sur un dossier, on va vous répondre.

Il s'agit d'une consultation par courrier en date du 26 novembre 2015.

4 Cabinets avaient remis leurs offres dans les délais avec les taux proposés ci-après :

- Cabinet Jean-Bernard STOPPIN à CYSOING : entre 7.5 % et 8.5 %
- Cabinet Etienne SINTIVE de LILLE : entre 8 % et 8.79 %
- Cabinet François BISMAN à LA MADELEINE : 6.75 %
- Cabinet Nathalie T'KINT de LILLE : 7 %

En effet, une négociation a eu lieu après accord du Groupe majoritaire « Marchiennes de toutes les Forces » en date du 12 janvier 2016. Décision adoptée par 22 voix pour et 1 abstention (M. SECONDA).

Négociation entre les cabinets BISMAN et T'KINT. Pourquoi ces deux cabinets ? Car il y avait très peu de différence et, d'autre part, car la Municipalité n'était pas satisfaite du travail de Monsieur BISMAN lors de son intervention sur le clocher, ce qui s'est avéré peu après, il y a eu ensuite des problèmes sur certaines choses quand j'allais aux réunions de chantier.

Deux types de négociations autorisées par le code :

- La première solution est une négociation purement écrite,
- La deuxième solution consiste à négocier, dans un premier temps, de manière purement informelle.

A la suite de cette négociation, une nouvelle offre a été finalisée.

Il est bien précisé là-dessus, il est bien marqué « la première solution est une négociation purement écrite et la deuxième solution consiste à négocier dans un premier temps de manière purement informelle, une offre nouvelle vient finaliser la négociation ».

Donc, c'était cette offre-là.

Nous avons opté pour la seconde solution (négociation informelle) et Madame T'KINT a revu son offre à la baisse sur un taux de 6.65 %

- ✓ ***J'ai entendu parler de remise d'appels d'offres pour les travaux. De quoi s'agit-il exactement ? Quand la demande du permis de construire a-t-elle été soumise à l'avis de la DRAC ? Quelle a été la réponse de la DRAC ?***

**M. LE MAIRE :** En effet, nous avons rencontré le 09 Janvier dernier Madame T'KINT accompagnée du représentant de la DRAC.

Elle nous avait annoncé les délais suivants :

- 29 janvier 2018 – mise en ligne de la procédure,
- 5 mars 2018 – fin du délai aux entreprises pour remise des propositions chiffrées,
- 19 mars – choix des entreprises.

Le dossier est en réalité arrivé mi-février, mais pour la publication du marché, il fallait joindre le rapport du coordonnateur de sécurité qui n'avait pas été désigné et joindre les Diagnostics Amiante et Plomb qui sont également en cours de réalisation. Donc la publication est repoussée à mi-mai. Le permis de construire n'a pas encore été soumis à la DRAC, mais il le sera prochainement. Le dossier d'appel d'offres, quant à lui, comprend les recommandations de la DRAC. Il a du reste été validé par la DRAC.

Monsieur OGER, il est bien évident que nous n'allons pas faire les travaux sans permis de construire et, pour votre parfaite information, lors de la réunion de groupe qui s'était tenue le soir même, il avait été évoqué la composition de la commission pour l'ouverture des plis dont vous faisiez partie. Oui on vous avez mis dans la commission.

- ✓ ***Quelle a été la réponse de la DRAC à la demande de subvention ?***

**M. LE MAIRE :** Lors de la rencontre avec le représentant de la DRAC le 9 janvier dernier, celui-ci nous a demandé de finaliser notre dossier au regard du dossier d'appel d'offre et, que sans problème, la municipalité obtiendrait la subvention. De toute façon, Monsieur OGER, il n'y aura pas de démarrage des travaux avant d'avoir reçu les accords de subvention, c'est obligatoire. Nous devons redéposer également le dossier auprès du FNAD ; le dossier déposé au titre de l'année 2017 qui n'a pas été retenu, car la commune avait déjà obtenu une aide en 2016 qui devait être pour le terrain de foot, je crois, fin 2016. La subvention en 2016 concerne le stade football

Donc, là, on peut prétendre peut-être, normalement, le Département pourrait aller jusqu'à une moyenne de s'il y en a pour 1 M€ HT, ils peuvent aller à 200 000 €. On s'est renseigné, c'est le Département, à voir s'ils ont de l'argent à investir dans les .... Et nous avons également fait un dossier à la Région.

**M. OGER :** Vous pourrez me transmettre le document que vous avez lu ?

**M. LE MAIRE :** Il n'y a aucun problème.

**M. OGER :** D'accord, merci.

**M. LE MAIRE :** Madame la Directrice Générale, vous ferez une copie pour Monsieur OGER.

**M. OGER :** Merci.

✦ **Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

**1) Marchés**

- 10/07/2017 : contrat de mission pour la réhabilitation et la réorganisation de la mairie avec la société MV2 Architectes
- 02/09/2017 : avenant n° 2 au lot n° 4 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 02/09/2017 : avenant au lot n° 6 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 02/09/2017 : avenant au lot n° 7 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 02/09/2017 : avenant au lot n° 8 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 02/09/2017 : avenant au lot n° 9 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 02/09/2017 : avenant au lot n° 11 du marché pour la reconstruction du clubhouse et des vestiaires du stade de football
- 20/11/2017 : acte spécial portant acceptation d'un sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (marché pour l'aménagement d'un parking place de la Résistance) avec la SAS Daniel Devred
- 24/11/2017 : avenant au marché pour l'aménagement de la rue Loseleur
- 27/11/2017 : acte spécial portant acceptation d'un sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (marché pour l'aménagement d'un parking place de la Résistance) avec la SARL AADT CORFU
- 07/12/2017 : acte spécial portant acceptation d'un sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (marché pour l'aménagement d'un parking place de la Résistance) avec la SAS PIAT
- 14/12/2017 : contrat de location de batterie avec la société DIAC LOCATION
- 22/12/2017 : contrat relatif à l'utilisation du dispositif de transmission ixchange avec la société JVS Mairistem
- 01/01/2018 : contrat de location et de vidange de containers avec la société WIART
- 05/01/2018 : convention d'évaluation des dommages du sinistre de l'église avec la société Expertises Galtier
- 23/01/2018 : convention avec la Société Autonome de Protection Animale SOS Animaux
- 30/01/2018 : contrat d'honoraires avec le bureau d'étude Jean-Luc Quentin (aménagement de la cour de la nouvelle mairie)
- 31/01/2018 : contrat de maintenance d'une auto-laveuse avec la société Nilfisk
- 22/02/2018 : contrat de vérification initiale des installations électriques du stade avec le Bureau Veritas

- 22/02/2018 : contrat de vérification initiale des installations électriques de la nouvelle mairie avec le Bureau Veritas
- 22/02/2018 : contrat pour le nettoyage du linge des écoles avec l'Établissement et Service d'Aide par le Travail de Saint-Amand-les-Eaux

## 2) Autres décisions

- 14/11/2017 : convention de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut
- 17/11/2017 : convention d'utilisation de salles de l'école G. Brassens par l'association « Comité de jumelage Marchiennes-Speldhurst »
- 24/11/2017 : convention d'utilisation de deux salles de la mairie annexe par l'association « Marchiennes Culture et loisirs »
- 08/12/2017 : convention de mise à disposition d'un local municipal au profit du Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut
- 22/12/2017 : convention d'utilisation de locaux municipaux par l'association « Secours Populaire »
- 22/12/2017 : convention d'utilisation d'un local municipal par l'association « la Pétanque Marchiennoise »
- 27/12/2017 : convention d'utilisation de locaux municipaux par l'association « la Rapide de Marchiennes »
- 28/12/2017 : convention d'utilisation de la Salle des Fêtes par l'association « le Remue Méninges »
- 29/12/2017 : convention d'utilisation d'une salle municipale par l'association « Cercle des Retraités »
- 29/12/2017 : convention d'utilisation de la Salle des Fêtes par l'association « Marchiennes culture et loisirs »
- 04/01/2018 : convention d'utilisation d'un local municipal par l'association « Union Nationale des Combattants – section de Marchiennes »
- 05/01/2018 : convention d'utilisation de salles municipales par l'association « les Restos du Coeur »
- 05/01/2018 : convention d'utilisation de la Salle des Fêtes par l'association « Zum'basik »
- 12/01/2018 : convention d'utilisation de la Salle des Fêtes et de la salle du périscolaire par l'association « les Ch'ti Bouts »
- 23/01/2018 : bail de locaux à usage de bureaux au profit de l'Etat (centre des finances publiques de Marchiennes)
- 30/01/2018 : convention d'utilisation de la cave voutée de l'ancienne brasserie Dufour par l'association « Marchiennes culture et loisirs »
- 08/02/2018 : arrêté modifiant l'arrêté du 24 janvier 2001 portant institution d'une régie de recettes pour la perception du prix des repas servis aux enfants et commensaux dans les restaurants scolaires
- 08/02/2018 : arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 1999 portant institution d'une régie de recettes pour la perception des redevances dues pour la participation des enfants au centre de loisirs sans hébergement permanent de Sec-Marais
- 08/02/2018 : arrêté modifiant l'arrêté du 16 avril 1996 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances dues pour les enfants de plus de six ans fréquentant le centre de loisirs sans hébergement permanent
- 08/02/2018 : modification de la régie de recettes pour encaissement des recettes du centre aéré municipal

**M. LE MAIRE** : Vous avez là les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

## ➤ FINANCES

**M. LE MAIRE :** Je vais laisser la parole à mon adjoint, Laurent MARTINEZ.

**M. SECONDA :** On ne peut pas poser une question sur les décisions du Maire ?

**M. LE MAIRE :** Mais c'est à vous de la poser Monsieur SECONDA. J'expose, je dis voilà les décisions du Maire, il n'y a personne qui répond, alors je passe au point suivant.

**M. SECONDA :** Je viens d'entendre pour l'église là, on ne commence pas les travaux avant d'avoir le dossier complet. Je suis surpris dans la mesure où il y a bien des chantiers qui sont commencés sans tous les dossiers quand même.

**M. LE MAIRE :** Oui, mais il faut faire une demande avant, il faut faire une demande d'autorisation.

**M. SECONDA :** Il faut que je fasse une demande d'autorisation ?

**M. LE MAIRE :** Pas vous ! Mais pour avoir des subventions. Je prends le cas des vestiaires du terrain de foot, on a eu une dérogation pour commencer les travaux, il faut demander une dérogation auprès du Département, je prends l'exemple du terrain de foot. Si on commence les travaux sans avoir l'accord des subventions et sans rien demander, même pas une dérogation, la subvention ne sera pas versée, c'est clair. Il faut demander une dérogation.

**M. SECONDA :** Bon, OK.

**M. LE MAIRE :** Le problème ici, on ne peut pas demander de dérogation parce qu'en 2017, le Département ne l'a pas votée, alors il faut repousser en 2018.

**M. SECONDA :** Donc, là, par exemple, « proposition de mission », ça concerne bien la nouvelle mairie qui n'est d'ailleurs pas toujours formulée de cette façon, « réorganisation des services de la mairie », on a l'impression que ce n'est pas une construction. Quand, dans une autre vie, j'avais été adjoint aux travaux, ça ne fait pas si longtemps que ça, en 2014, une étude a été faite par la société qui travaillait d'ailleurs beaucoup pour nous, ARCASITE, pour mémoire, ils ont fait le boulo-drome, les services techniques et ils ont fait une étude vachement chiadée sur la mairie. Est-ce qu'elle est utilisée cette étude ?

**M. LE MAIRE :** Non, elle n'a pas été utilisée cette étude.

**M. SECONDA :** Ah bon. Alors, ça sert à quoi de faire des études ?

**M. LE MAIRE :** Vous le savez bien si vous étiez adjoint aux travaux.

**M. SECONDA :** Oui, mais, attends, on tourne en rond là !

**M. LE MAIRE :** Je ne tourne pas en rond, je dis ce que je pense.

**M. SECONDA :** Pourquoi on ne l'utilise pas ?

**M. LE MAIRE :** Parce que ce dossier-là, il ne correspondait pas à ce qu'on voulait faire, c'est tout.

**M. SECONDA :** D'accord.

**M. LE MAIRE :** Voilà, donc comme ça, on ne tourne plus en rond. Il y a peut-être même du matériel sonoro qu'on mettra là.

**M. SECONDA :** Oui, ben, ça, ça va bien, Monsieur le Maire, sinon on parle téléphone, je vous en prie, s'il vous plaît, ça me gonfle ça !

**M. LE MAIRE** : Parole à Laurent

**M. MARTINEZ** : Comme vous le savez, la législation prévoit de voir distinctement le Rapport d'Orientation Budgétaire, le ROB, à un Conseil Municipal différent du budget primitif, donc c'est pour cette raison qu'aujourd'hui on voit le ROB et qu'au prochain Conseil Municipal, ça sera le budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique et est soumis à UN VOTE. Il a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble. Il n'a pas vocation à se substituer au vote du budget.

Cette procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du budget primitif 2018 soumis au vote du Conseil Municipal. Conformément à l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date limite de vote du budget primitif et des impôts locaux est fixée au 15 avril.

Rappelons que depuis 2014, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat. Le cumul des baisses successives et le transfert de certaines dépenses constituent un réel défi pour les finances communales.

Le projet de loi de finances de 2018 prévoit un taux d'inflation estimé à 1,2 %.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire est composé de trois grandes parties :

- 1- les grandes orientations générales du budget primitif 2018 (Section de Fonctionnement et Section d'Investissement) - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement - l'évolution du besoin de financement annuel,
- 2- la structure et la gestion de la dette,
- 3- les engagements pluriannuels envisagés (Plan Pluriannuel d'Investissement), le PPI.

## **PARTIE 1 : LES GRANDES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2018**

### **I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Balance générale de l'exercice 2017:**

DEPENSES : 4.317.160.60 €

RECETTES : 4.570.994.81 €

**EXCEDENT 2017 : 253 834.21 €**

Report Excédent 2016 : 100.000,00 €

**EXCEDENT GLOBAL 2017 : 353 834.21 €**

#### **PROPOSITION D'AFFECTATION :**

Recettes de Fonctionnement : 100.000,00 €

Recettes d'Investissement : 253 834.21 €

#### **A) Les principales recettes de la section de fonctionnement**

##### **1) Les recettes fiscales**

##### **a) le produit des contributions directes**

	<b>TAUX</b>	<b>BASES 2017</b>	<b>PRODUIT 2017</b>	<b>BASES 2018</b>	<b>PRODUIT 2018</b>
Taxe habitation	37,62	2 948 613	1.109.268	2 948 613	1.109.268

Taxe Habit Logt Vacants	37,62	78 339	29.471	78 339	29.471
Foncier bâti	31,03	2.358.945	731.999	2.358.945	731.999
Foncier non bâti	88,21	75.051	66.202	75.051	66.202
	Imputa :	<b>73111</b>	<b>1 936 940 €</b>		<b>1 936 940 €</b>

b) les autres taxes et impôts

<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Imputations</b>
Attribution de compensation	104.307	104.307	104.307	104.307	73211
Droits de place	2.168	1.623	4.478	4.470	7336
Taxe sur l'électricité	69.862	77.746	91.742	91.700	7351
Taxe de séjour	7.137	7.791	5.821	5.800	7362
Fiscalité reversée(FNGIR)	536	536	491	536	73221
Fds péréquation Sur ressources communales	72.037	93.060	109.319	109.000	73223
	<b>256.047</b>	<b>285.063</b>	<b>316.158</b>	<b>315.813</b>	

2) Les dotations et compensations de l'Etat

a) les dotations

<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Imputations</b>
Dotation forfaitaire	947.129	854.268	831.501	831.501	7411
Dotation solidarité Rurale	347.543	377.698	427.897	427.897	74121
Dotation Péréquation		198.054	198.258	198.258	74127
<b>TOTAL</b>	<b>1.328.009</b>	<b>1.294.672</b>	<b>1.457.656</b>	<b>1.457.656</b>	

b) les compensations

<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Imputations</b>
Compensation taxe additionnelle		76.878	83.415	85.000	7482
Fonds	57.989	52.190	41.844	60.000	74832

Départementale Taxe Professionnelle					
Compensation Exos T.F.	17.166	14.496	12.303	12.300	74834
Compensation Exos T.H.	85.455	63.251	92.905	92.000	74835
Dotation unique des compensations	3.601	3.054	950	950	748314
<b>TOTAL</b>	<b>163.211</b>	<b>209.869</b>	<b>231.417</b>	<b>250.250</b>	

### 3- Les subventions et participations

<b>ORGANISMES</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Imputations</b>
<b>Département</b> (Salle de sport)	20.244	15.386	12.180	12.180	7473
<b>CAF</b> EAJ ALSH Petite Enfance Rythmes scolaires P.R.J	121.444	102.690	80.208	79.540	7478
<b>Autres</b>	<b>13.525</b>	<b>1.146</b>	<b>4.716</b>	<b>200.400</b>	
Onilait	1.973	379	541	400	7478
Remboursements des sinistres par les assurances	11.552	767	4.175	200.000	7478
<b>TOTAL</b>	<b>100.819</b>	<b>155.213</b>	<b>97.104</b>	<b>292.120</b>	

M. MARTINEZ : Vous voyez que le chiffre est bien augmenté, c'est dû au sinistre sur l'église. Donc on arrive à un montant de 292.120€ en 2018 contre 97.104 en 2017

### 4) Les principaux produits des services communaux

<b>LIBELLE</b>	<b><u>CA 2015</u></b>	<b><u>CA 2016</u></b>	<b><u>CA 2017</u></b>	<b><u>BP 2018</u></b>	<b><u>Imputations</u></b>
Concession dans les cimetières	5.942	8.325	3.235	3.200	70311

Redevances à caractère de loisirs	74.719	64.401	69.836	69.000	70632
Cantines scolaires	100.236	97.615	93.000	93.000	7067
Revenu des Immeubles (locations) Fermages	58.956	70.973	66.938	59.050	752 et 758

**Mme WAMBRE :** Pourquoi moins au poste « Revenu des immeubles ».

**M. LE MAIRE :** L'appartement qu'on a Rue Maton, il n'y a plus de locataire, alors on perd à peu près 7 à 8 000 €.

**M. SECONDA :** Il n'avait pas signé un bail ?

**M. LE MAIRE :** Si, mais le bail est fini.

**M. OGER :** A quoi ça sert d'ailleurs ces garages maintenant ? Quelle est leur utilité ?

**M. LE MAIRE :** Si tu veux, tu iras visiter, quand tu veux, tu me le diras.

**M. OGER :** Ce n'est pas la question. Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

**M. LE MAIRE :** On a fait les carports et tout ça et il y a tout le matériel qui est stocké là-dedans, tu avais beaucoup de matériel qui était dehors, tout est stocké au sec. A l'occasion, si tu veux venir le voir, je te ferai visiter, il n'y a aucun problème.

**M. OGER :** Merci.

**M. SECONDA :** Il est loin le logement ?

**M. LE MAIRE :** Le logement conçu au-dessus, à l'heure actuelle, pour moi, il est insalubre, il a laissé plein d'humidité dedans, il faut le refaire, on ne peut pas le relouer, c'est impossible. Il faudra faire des travaux à l'intérieur.

**M. MARTINEZ :**

**5) Les autres recettes de fonctionnement**

- Remboursements des indemnités journalières du personnel communal en arrêt maladie ou d'accident de travail.
- Remboursements du CNASEA sur une partie des salaires versés aux personnels en contrat d'insertion
- Produits exceptionnels

<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Imputations</b>
Remboursements	179.960	177.755	174.629	88.000	6419 et 6459
Autres produits					

exceptionnels	16.152 29.869	895	9.766	1.000 38.262	7788 722
Avoirs sur factures	358	30.801	3.757	1.000	773
Produit de Cession des immobilisations	5.520	94.808	600	0	775
<b>Total</b>	<b>231.859</b>	<b>304.259</b>	<b>188.752</b>	<b>128.262</b>	

**M. MARTINEZ :** Concernant les remboursements, 88 000 € en 2018 contre 174 629 en 2017, cette baisse s'explique par la diminution des contrats aidés.

**M. OGER :** Ca recouvre quoi les « autres produits exceptionnels », les 38 262 € ?

**M. MARTINEZ :** En fait, si je ne dis pas de bêtise, sous couvert de Madame la DGS, c'est la somme qui est transférée en investissement où on touche la TVA, c'est ça ?

**Mme MIXE :** Ce sont des travaux qui ont été réalisés en interne par les agents, les matériaux ont été achetés et payés en fonctionnement, donc on détermine la somme des dépenses et on la transfère par une opération d'ordre en investissement de manière à pouvoir récupérer la TVA.

**M. OGER :** D'accord et ça, ce sont essentiellement les travaux mairie, je suppose ?

**Mme MIXE :** Voilà, c'est ça.

**M. OGER :** Pourquoi il n'y avait rien les années précédentes parce que les travaux mairie se sont étalés sur plusieurs années ?

**Mme MIXE :** Parce que le transfert n'a pas été fait l'an dernier, donc on transfère cette année.

**M. OGER :** Donc, c'est un rattrapage ?

**Mme MIXE :** Voilà.

**M. OGER :** D'accord.

**M. MARTINEZ :**

#### 6) Conclusion sur les recettes de fonctionnement :

Le montant des Recettes de Fonctionnement du Budget Primitif 2018 s'élèverait à **4.784.927,00 €**.  
Je vous demande de barrer ce qu'il ya entre parenthèse qui concerne la section des dépenses.

#### B) Les principales dépenses de la section de fonctionnement

Nature	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Imput.
Charges à caractère général	1.257.997	1.151.946	1.048.727,00	1.415.876,00	011

Charges de personnel	2.236.798	2.212.344	2.129.425,00	2.130.684,00	012
Charges financières	75.137	42.993	59.319,00	74.000,00	66
Amortissement des immobilisations	125.756	211.233	557.870,00	143.115,00	042
Participations, subventions...	584.865	570.120	521.685,00	602.350,00	65
Autres dépenses	180	145	131,00	640,00	67
Virement section investissement				418.262,00	023
<b>TOTAL</b>	<b>4.280.733</b>	<b>4.188.781</b>	<b>4.317.157,00 €</b>	<b>4 784 927,00 €</b>	

DETAIL :

**Chapitre 011-Charges à caractère général** notamment :

- Acquisition de petit matériel pour les services techniques , sel de déneigement, plantations fleurs, graminées, jardinières dans le cadre de la poursuite du fleurissement de la ville, achat de matériaux et matériels divers dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et la réhabilitation de l'ancien presbytère,
- Charges de fonctionnement courantes (eau, électricité, chauffage...),
- Eclairage public et remplacement partiel des foyers à vapeur de mercure,
- Entretien des voiries (Rues Rombeau, des Jardins, du Pont, de Somain - coût prévisionnel 990 000.00€),
- Travaux d'entretien dans les différents bâtiments communaux, entretien des sites sportifs,
- Réparation du clocher de l'église après sinistre,
- Travaux de mise en conformité et travaux de peinture dans les écoles Grand Meaulnes et Brassens,
- Curage et entretien des fossés,
- Poursuite des travaux de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal,
- Poursuite de la mise aux normes de nos bâtiments communaux,
- Fonctionnement du Point Rencontre Jeunes.

**M. OGER** : J'aurais voulu avoir des explications sur les charges à caractère général, le chapitre 11. Il y a le chiffre 1 415 876 000 €, j'ai repris la déclinaison des explications qu'il y a en-dessous, j'ai repris également les éléments qui nous avaient été donnés en commission des finances et je ne retrouve pas mes petits. Je n'ai pas réussi à retomber sur ces chiffres-là. Globalement, si, le tableau en bas, c'est bien le même montant, mais, par exemple, vous parlez d'entretien de voirie rue Rombeau : 990 000 €. Je ne sais pas.

J'aurais aimé, puisque vous avez listé en-dessous les différents travaux qui ont été effectués, comme vous l'avez fait à certains endroits, de mettre en face, même si ce n'est pas précis, mais l'évaluation, ce que ça représentait, chaque ligne, chaque groupe de travaux.

**M. MARTINEZ** : En fait, vous auriez voulu qu'on mette la somme en face de chaque.... ?

**M. OGER :** Globalement, ça apparaît, mais quand vous mettez par exemple « entretien de voiries rue Rombeau, etc. coût prévisionnel 990 000 €. Je suis un peu surpris de trouver ça en fonctionnement et je ne le retrouve pas dans le document.

**Mme MIXE :** Pourquoi en fonctionnement ? Vous êtes surpris de le voir en fonctionnement parce que ce sont des travaux d'entretien.

**M. OGER :** D'accord, ce sont des travaux d'entretien. Simplement, entretien des voiries rues Rombeau, des Jardins, du Pont, de Somain, coût prévisionnel 990 000 € et le reste alors, comment ça se ventile ?

**Mme MIXE :** Les travaux d'entretien dans les différents bâtiments.

**M. OGER :** Je ne sais pas. Moi, ici, quand je reprends ce document, au chapitre 11, j'ai essayé de reprendre les grandes masses, les différents articles, je ne retrouve pas.

**M. LE MAIRE :** Non, mais, s'il vous plaît, moi, je pense que, Madame la Directrice, rue Rombeau, rue des Jardins, rue du Pont, rue de Somain, c'est comme on avait dit à la commission finances, mais là-dedans, je ne vois pas apparaître la rue Jaurès.

**Mme MIXE :** Ca, c'est de l'investissement.

**M. OGER :** Oui, mais, justement, je voudrais savoir.

**M. LE MAIRE :** Parce que 990 000 € de voirie....

**Mme MIXE :** ... Avec les grosses dépenses de fonctionnement où on avait donné....Il faut comparer les documents.

**M. OGER :** C'est vrai que j'ai regardé rapidement, on a eu les documents, on ne nous a pas laissé, compte tenu de certains éléments aussi, un temps suffisant pour pouvoir reprendre tout ça, moi, ça m'a paru aberrant, mais bon...

**Mme MIXE :** Excusez-moi.

**M. OGER :** Ce n'est pas grave.

**Mme MIXE :** Sur l'état qu'on avait étudié lors de la commission finances, je vous avais donné le détail des gros travaux de réparation et c'est là où vont les 91 813 €.

**M. OGER :** C'est ça, mais moi, quand j'ai cherché une masse de 900 000 €, je ne l'ai pas retrouvée. Donc, on ne remplace pas le 9 par un 0, on supprime le 9.

**Mme MIXE :** Merci beaucoup, Monsieur OGER.

**M. OGER :** Ca serait bien qu'on ait quand même... Peut-être qu'on va retrouver le reste après, mais ce n'est pas très clair, je veux dire. Nous, on était 5 en commission des finances, autour de la table, il n'y en a pas beaucoup qui s'intéressent non plus, mais enfin...

C'est quand même les deniers publics et ça mérite un minimum d'attention, je pense, surtout quand on les dépense, les recettes, ce n'est pas le problème, mais les dépenses...

**M. MARTINEZ :** Cela dit, l'essentiel, c'est que dans le tableau, ça soit la bonne somme, c'est mieux !

**M. OGER :** C'est vrai, c'est exact !

**M. MARTINEZ** : Après, c'est quand, justement, on veut donner trop de détails, à la rigueur, on n'aurait même pas mis du tout les chiffres....C'est vrai, il n'y a aucune obligation de mettre le détail.

**M. OGER** : Justement, l'intérêt, moi, ce que j'aurais souhaité, parce que c'est quand même une masse importante, 1,4 M€, c'est d'avoir une ventilation, même à l'arrondi, ça m'est égal, comme vous avez mis 90 000 €, s'il y a 100 000 €, je ne vais pas chercher....

**Mme MIXE** : C'est ce que vous avez eu à la commission des finances.

**M. OGER** : Oui, mais là, ça m'a perturbé à cause de ....

**Mme WAMBRE** : Tout le monde ne peut pas aller à la commission des finances, ceux qui sont présents ici n'étaient pas à la commission, donc, je ne sais pas si les gens cherchent à comprendre ou pas, mais c'est important.

**M. OGER** : Bon on a retrouvé nos 900 000€

**M. MARTINEZ** : Je vous précise quand même que pour chaque chapitre, quand vous avez l'imputation du tableau à droite, vous retrouvez le détail et c'est comme ça que Monsieur OGER a vu qu'il y avait une erreur. Dans le chapitre 11, par exemple, vous avez tout ce qui concerne la première ligne, chapitre 11, là. Ensuite, si vous tournez derrière, vous avez le 12, etc., etc.

#### **Chapitre 012- Charges de personnel**

Le « poste personnel » est calculé en fonction du dernier mois mandaté auquel on ajoute les dépenses ponctuelles de centre Aéré, de remplacements d'agents en congés maladie et qui est majoré en prévision des avancements d'échelon et de grades susceptibles d'intervenir au cours de l'année (réussite à un concours, avancements de grade ...)

#### **MOUVEMENTS EN 2017 du personnel titulaire**

- 3 Arrivées (Margaux MASTROMONACO, Eric PELUFFE et Corinne MIXE)
- 2 Départs (Alain MERLY - Patricia AUDUREAU)

**Chapitre 042** - Les amortissements s'expliquent par la délibération du Conseil Municipal n° 09-56 en date du 30.09.2009 qui en fixe les modalités.

**Chapitre 66- Charges Financières** : L'intérêt de la dette se décompose comme suit :

66111 : CA 2017 : 58.906 €

**BP 2018 : 54.000 €**

66112 : ICNE CA 2017 : 413 €

**BP 2018 : 20.000 €**

- **Chapitre 65** : Il s'agit essentiellement de :
  - nos participations aux organismes de regroupement
  - nos subventions aux associations (Sportives 38 450€, non sportives 84 531€, écoles 56 640)

<b>Types de subvention</b>	<b>Versées en 2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>
Subventions sportives	38 000.00€	38 450.00€
Subventions non-sportives	86 081.00€	84 531.00€
Ecole (Ogec- classe de	51 077.00€	56 640.00€

découvertes, etc. .)		
C.C.A.S	25 000.00€	25 000.00€

- une subvention de fonctionnement au CCAS de 25.000 € afin de lui permettre de régler les secours en denrées alimentaires et les secours d'urgence aux plus démunis
- les indemnités des élus
- nos dépenses obligatoires

**Chapitre 67 :** Il s'agit de prévisions de régularisations d'opérations, d'éventuels intérêts moratoires et de titres annulés sur des exercices antérieurs.

**Chapitre 023 :** cela concerne le prélèvement de la Section de Fonctionnement pour la Section d'Investissement : **418.262,00 €**

**M. OGER :** Je voulais revenir sur une ligne qui concerne plutôt le CA de 2017 simplement pour avoir une explication. A quoi correspond l'augmentation subite des amortissements des immobilisations, les 557 870 € ? Dans le tableau, à la page 5 ?

**M. MARTINEZ :** Oui, il s'agit en fait d'une remise à niveau suite à un changement de système informatique, le nouveau système a mis dans certaines lignes budgétaires des sommes qui n'étaient pas jusque-là présentes. En fait, c'est une remise à niveau, ils ont repris les chiffres, ils ont remis dans certaines cases, ce qui fait que le chiffre a explosé. C'est un changement d'imputation en fait, certaines sommes seront imputées sur ce compte 042 alors qu'elles n'y étaient pas avant.

**Mme MIXE :** Voilà, c'est la Perception qui a mis à jour les amortissements et est repartie vraiment dans le passé. C'est-à-dire que les CA avant étaient manuscrits donc il n'y avait jamais d'erreur bloquante. Aujourd'hui, tout est dématérialisé, donc quand il y a un amortissement qui n'a pas été fait, ça bloque le compte administratif et l'année dernière, en 2017, c'est ce qui s'est passé.

**M. OGER :** Ca me rappelle quelques temps lointains.

**Mme MIXE :** Là, c'est surtout les amortissements qui avaient été faits il y a une dizaine d'années, les amortissements n'avaient pas été faits.

**M. OGER :** J'avais dit 15 ans, je ne suis pas loin ! Et ça remonte comme ça aujourd'hui parce que le changement de système, il date de quand ? Il y a deux ou trois ans maintenant ?

**Mme MIXE :** C'est avec la dématérialisation et les signatures électroniques. Donc, là, Madame Dubrulle de la Perception est arrivée et je pense... Mais, c'est surtout pour les transferts dématérialisés, quand ce n'est pas fait, ça bloque.

**M. MARTINEZ :** Je ne sais pas si vous voulez que j'énumère le chapitre ou si je passe directement aux autres dépenses.

**M. OGER :** Non, non, non.

**M. MARTINEZ :** C'est bon.

### **Conclusion sur les dépenses de fonctionnement :**

Le montant prévisionnel des dépenses de Fonctionnement du Budget Primitif **2018** s'élèverait à **4.784.927,00 €** (contre 4.317.157,00 € réalisés en 2017).

La différence repose essentiellement sur l'augmentation des prévisions du chapitre 011 avec la réparation du clocher et l'entretien des voiries.

La prévision du chapitre 012 étant stable par rapport au réalisé de l'année N-1

**M. OGER :** Si je peux permettre puisqu'on évoque la question des voiries, suite à ce qui est arrivé à Madame PIQUET, il y a eu des réactions sur Sec-Marais. Ce ne sont pas du tout des réactions qui visent la mairie, loin de là, ni vous, Monsieur le Maire, n'ayez pas peur. Simplement, dans le cadre de la procédure judiciaire qui est en cours pour Monsieur et Mademoiselle PIQUET, il y a une pétition qui va sortir, elle n'est pas encore tout à fait finalisée.

L'objectif est de faire prendre conscience aux gens des dangers de cette voie, notamment avec les mamans et les enfants qui empruntent tous les jours une partie de cette piste cyclable pour aller à l'école, les cyclistes qui sont nombreux, qui empruntent cette piste cyclable.

La vocation de cette pétition en fait serait de venir en appui à l'avocat de la partie de Madame PIQUET suite à des remarques qui nous ont paru désobligeantes, mais enfin, du genre « qu'elle circulait à l'envers sur la piste cyclable, qu'elle zigzagait », enfin des choses comme ça.

Donc, cette pétition va bientôt, je pense, sortir et elle est positionnée en fait sur les riverains de la Départementale 957 dans Marchiennes.

Evidemment, ça n'a pas été anticipé, mais suite à cette première pétition, on a réfléchi à quelques-uns et on voudrait engager un travail avec la Sécurité Routière et éventuellement le Département, pour savoir s'il peut y avoir une étude et voir s'il n'y a pas des améliorations à apporter pour la sécurité des riverains, des gens qui circulent sur cette piste cyclable parce que, je ne sais pas si vous avez vu, du coup, avec cette histoire-là, on est plusieurs et ils m'ont demandé, moi aussi je l'ai fait, de regarder un petit peu cette piste cyclable.

Alors, on voit que c'est très bien balisé aux alentours des ronds-points, même quelquefois, il y a un carrefour, c'est la route de Bouvignies, vous cherchez le petit panneau carré bleu « piste cyclable », il n'est pas comme ça, il est parallèle à la route, dans les arbres. Il y a des endroits où la piste cyclable est bien matérialisée de part et d'autre et puis il y a des moments, on ne sait pas où est le trottoir, on ne sait pas où est la route. Donc, il y a plein de choses comme ça qui seraient éventuellement à voir.

Ca fait partie des réflexions qu'on voudrait lancer.

**M. LE MAIRE :** Moi, j'ai rencontré les gens du Département lundi, j'ai vu Monsieur Sébastien BOUCHEZ, Monsieur DARON et puis d'autres personnes du Département. Justement, on discutait parce qu'il y a des gens qui disaient « oui, il faut mettre des bordures, ceci, cela ». Franchement, ce n'est pas la question. Comment voulez-vous mettre des bordures sur la Départementale 957 ?

Oui, on peut en mettre, par exemple de la Maison de retraite jusqu'au... après, on peut en mettre, mais il y a des endroits, la route droite des Trois Bouteilles jusque l'école, c'est impossible, c'est impossible ! On peut peut-être améliorer, mais c'est vrai que, malheureusement, elle a quand même été renversée par une personne qui n'était pas dans son état, non, mais c'est quand même malheureux ! Aujourd'hui, on dit il y a des problèmes de sécurité. Bon, il y a peut-être des choses à faire, peut-être qu'il faut mettre un radar pédagogique aussi à cet endroit-là, pourquoi pas. Mais, vous savez, que ce soit là, que ce soit sur la route de Somain, que ce soit même sur la route de Saint-Amand, dans toutes les rues, les gens roulent comme des débilés, ils roulent comme des débilés ! Dans toutes les rues ! Les bus qui vont à l'école et au collège, franchement, moi, je suis dans la rue du 8 Mai, j'ai des gens qui se plaignent tellement que les bus roulent vite. Mais c'est partout ! Vous prenez la rue de

Saint-Amand, vous prenez la rue d'Elpret, vous prenez tout Marchiennes, la rue du Clos, en ce moment, toute la déviation se fait par la rue du Clos, les gens, franchement... !

**Mme WAMBRE :** Il va y avoir un accident !

**M. LE MAIRE :** Aussi bien, il va y avoir un accident, c'est sûr ! Ce matin, il y a un camion qui est passé à 8 heures 10, 8 heures 15, c'est-à-dire qu'avec le camion, les voitures étaient bloquées. Le camion a tout bloqué. Le camion n'a pas le droit de passer, c'est limité à 3,5 tonnes, c'est tout. Les gens ne respectent pas la déviation, donc les gens de Marchiennes passent là, c'est normal parce que...

**Mme WAMBRE :** Il faudrait marquer à ce moment-là « accès interdit sauf riverains » parce que toutes les voitures roulent sur le trottoir, il y a des gosses qui se jettent sur les murs pour ne pas se faire écraser !

**M. LE MAIRE :** J'ai demandé à l'entreprise de faire un constat d'huissier parce que là, ils sont en train de me foutre la route... Après, on va me dire il faut refaire la route... J'ai demandé un constat d'huissier à l'entreprise.

**M. OGER :** L'objet de mon propos ce n'était pas de rentrer dans ce débat justement, bon, ça a été évoqué, ce n'est pas grave, mais c'était de faire appel justement à des spécialistes, à des gens des services de l'Etat qui sont de la Sécurité Routière et qui sont prêts à venir faire des interventions, à faire des formations dans les écoles, etc. Il y a plein de choses à faire et nous, on n'a pas, à notre niveau, de compétences pour dire on va mettre une bordure, on ne va pas en mettre là, celui-là ne pourra plus sortir de chez lui parce qu'il y aura une bordure, enfin, voilà, c'est justement ça qu'il faut éviter. Donc, l'objet de cette intervention c'était de dire qu'on pourrait réunir les services de l'Etat, les services du Département, qu'il y ait un tour de table qui soit fait avec la participation des riverains, je pense à Sec-Marais, mais je pense aussi à Marchiennes parce que quand on est rue des Lilas ou ailleurs, ce n'est pas mieux et qu'il y ait une réflexion de fond sur ce qui se passe sur cette route et voir ce qu'on pourrait améliorer.

**M. LE MAIRE :** Je vais prendre le cas...

**M. OGER :** Non, non, mais il ne faut pas prendre de cas justement, moi je veux...

**M. LE MAIRE :** Je vais prendre un cas. Une dame qui était avec ses enfants en face de l'EHPAD, elle tourne à gauche, on est bien d'accord, pour aller rue des Nonnettes, elle s'est arrêtée, il y a un bus qui arrivait comme un débile, boum ! Il lui a défoncé sa voiture ! Trois personnes à l'hôpital, mais ça, on n'en a pas parlé. Donc, moi, la personne, je l'ai rencontrée, elle me l'a expliqué, elle me fait un courrier et c'est pour ça que lundi aussi je suis allé au Département pour demander, quand on est à l'EHPAD, tourner à gauche pour aller rue des Nonnettes et quand on vient de la route d'Orchies, qu'on rentre dans Marchiennes, on tourne à gauche aussi pour aller à l'EHPAD parce que c'est super dangereux ! Il y a des améliorations à faire dans Marchiennes pour la sécurité.

**M. OGER :** Ca demande une réflexion globale.

**M. SECONDA :** Sans pour autant parler du contournement, ce n'est pas cette question-là, mais moi, je me suis fait encore érafler par un bus.

**M. WAMBRE :** Parce qu'ils roulent comme des cinglés aussi !

**M. SECONDA** : C'est même surprenant qu'il y en ait parce que, franchement, moi, ça fait la deuxième fois sur 4-5 ans.

Mme WAMBRE : Au niveau des camions, au niveau des interdictions pour les tonnages à respecter, il y a un très bel exemple, c'est la ville de Pecquencourt. A l'entrée de la ville de Pecquencourt, il y a un panneau clignotant au rond-point, « INTERDIT 15 T », ça clignote, il y a un petit rond rouge autour du panneau qui clignote toute la journée, au moins ça se voit.

**M. SECONDA** : Oui, mais ils peuvent, à Pecquencourt, ils peuvent.

**Mme DANQUOINS** : C'est une route départementale.

**M. LE MAIRE** : Je ne dis pas le contraire, là, il y a quand même des panneaux marqués interdit « + de 3,5 T » et ils passent !

**Mme WAMBRE** : Les panneaux, la plupart du temps, sont dans les arbres.

**M. LE MAIRE** : Au feu rouge à Sec-Marais, c'est pareil, il y a eu l'accident, malheureusement, de Madame PIQUET. Trois jours après, il y a eu un accident, il y en a un qui arrivait au feu rouge, le feu s'est mis rouge, il s'est arrêté, la voiture derrière « boum », dedans ! Les pompiers, commissariat, tout. Je suis rentré vendredi de la semaine dernière, juste aux Trois Bouteilles, il y avait trois voitures qui avaient cartonné. Il y a eu trois accidents, là, c'est dangereux.

**Mme WAMBRE** : Elle est dangereuse.

**M. OGER** : Puisque vous parlez de ça, il y a quand même une chose étonnante, c'était mardi soir, j'étais à Sec-Marais, là où a eu lieu l'accident, juste le virage avant en venant d'Orchies et j'ai failli me faire encore complètement laminer, mais là c'était une voiture de police, toutes sirènes hurlantes, qui doublait dans le virage. Je veux bien qu'ils aient des urgences et tout ça, mais il y a quand même des choses aussi là... J'étais scié, je vous le dis et j'ai eu peur. Moi, je pense que ce n'est pas en mettant un jour un policier, le lendemain un radar en disant « on va faire ceci », moi, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait une réflexion de fond et que l'on planifie, sur plusieurs années s'il le faut, des actions de formation, de sensibilisation. Il y a pour cela des tas d'aides, il y a des appels à projets qui existent. Il y en avait un qui était intéressant, il a été clos le 15 mars et de toute façon ce n'était pas assez anticipé. C'est la remarque que je voulais faire. Il y aura peut-être des choses comme ça à inscrire au budget 2019.

**M. LE MAIRE** : Je prends le cas de la maison LEPRETRE, ce que j'ai demandé, avant c'était le Département qui finançait, ça fait des années et des années que le Département ne finance plus. « Monsieur le Maire, c'est une agglomération c'est à vous à faire l'aménagement ». Je vais avoir 35 %.

**Mme WAMBRE** : Ils vont soi-disant rééquilibrer les comptes donc ils vont peut-être...

**M. SECONDA** : Toutes les réunions que nous avons faites, ça a duré un an ou deux, auxquelles nous avons participé, sur les feux, etc., c'est tombé à l'eau tout ça, pour la traversée de Marchiennes ?

**M. LE MAIRE** : Ici, on n'a recommandé des radars pédagogiques. Il n'y aura pas de feux, il y aura des priorités à droite.

**M. SECONDA** : Le Département, il y avait tout un cinéma à chaque fois, à chaque réunion il y avait 20 personnes.

**M. LE MAIRE :** Quand je vois déjà le feu qu'ils m'ont mis sur le pont, qui n'a jamais fonctionné, je ne vais sûrement pas leur dire de mettre des feux sur la place De Gaulle et de mettre des feux ...  
On sait très bien que le feu au pont, il n'a jamais fonctionné, il y avait une queue jusque Somain...

**M. OGER :** Monsieur le Maire, vous n'êtes pas à ça près, vous avez bien signé un refus de permis d'aménager pour un bicross qui était déjà fait.

**M. LE MAIRE :** Attendez, le terrain de bicross, on sait par qui on a été balancé aussi. C'est tout le groupe qui l'avait signé qui avait décidé de faire le terrain de bicross, ce n'est pas une décision que du maire, c'est le groupe.

Mme MALFIGANT : Les priorités à droite, elles vont se faire quand ?

**M. LE MAIRE :** J'attends que la rue Jean Jaurès et la rue Pasteur soient faites pour, j'espère, les mettre en place d'ici en fin d'année. Nous avons déjà travaillé un peu avec Séverine et je ne sais plus avec qui pour la zone bleue, vous savez, sur la place De Gaulle. C'est pareil, l'histoire du covoiturage, normalement, c'est le rôle du Département, qui devrait payer. Toute la circulation passe dans Marchiennes, mais c'est le contribuable qui a tout mis.

**M. OGER :** Le Département aménage et finance des espaces de covoiturage qui sont déjà presque préétablis, c'est-à-dire que c'est comme à Rosult, je ne sais plus où est-ce qu'il y en a encore, mais il faut qu'il y ait un lieu où les gens s'arrêtent naturellement. On ne va pas dire qu'on va installer un covoiturage si ça ne marche pas.

**M. LE MAIRE :** Il ne pourra pas se mettre sur la place De Gaulle parce qu'on est prêt à verbaliser.

**M. SECONDA :** Ce n'est pas le lieu, la place, ça serait soit à l'entrée, soit à la sortie, mais pas autour de la place.

**M. GOS :** Il faut qu'on ait un rond-point. Quand on voit le rond-point de la Dondaine, plutôt que d'avoir des tas de fumiers énormes, on ne peut pas en faire un ? Il y a un tas de merde là. C'est un rond-point.

**M. SECONDA :** Quand tu dis qu'il y a un bus qui te frôle et tout, ça va encore, mais une personne à moitié handicapée ou des gosses, t'es mort.

**M. LE MAIRE :** C'est comme sur le Pont de Marchiennes, je ne comprends pas qu'il n'y ait jamais eu d'accident avec les gosses et avec les poussettes. Je ne comprends pas. C'est pour ça que le projet de parking que je voulais faire avec tous mes élus qui sont ici, après de bien faire une passerelle, ça aurait été l'idéal pour les gens qui habitent rue Rombeau, rue Dunant, rue de la Paix, route de Somain parce que là c'est dangereux aussi sur le pont.

Mme DANQUOINS : La passerelle, ça fait trente ans que j'en entends parler, alors...

**M. LE MAIRE :** Moi, ça fait quelques mois que j'en parle, c'est un dossier.

**M. LE MAIRE :** Monsieur OGER, j'ai pris note, si vous voulez, je contacterai les services de l'Etat et du Département.

**M. OGER :** Je reviendrai vers vous parce qu'il ne faut pas aller trop vite, pour l'instant, ça se met en place.

**M. LE MAIRE :** Mais, après, si vous voulez, moi je verrai avec les Services du Département pour voir ce qu'on peut faire.

**M. OGER :** Il n'y a pas que le Département, j'insiste, ce sont des services coordonnés.

**M. LE MAIRE :** Laurent à toi

## II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1.563.469,23 €

RECETTES : 1.285.323,12 €

**DEFICIT 2017 : - 278.146.11 €**

Report Excédent 2016 : 988.622,29 €

**EXCEDENT GLOBAL : 710.476.18 €**

AFFECTATION : c/ 001- Recettes d'Investissement : **710.476.18 €**

### Les reports 2017 (Etat des dépenses Engagées non Mandatées - Payées en 2018 sur l'année N

- 1

N° DE COMPTE	LIBELLE	MONTANT
202 - 820	Révision du POS en PLU	28.752.00 €
2031-324	AMO-RESTAURATION EGLISE	15.765.00 €
2031-40-501	ETUDE PERMIS AMENAGER BICROSS	9.300.00 €
2031-822	AMO PLACE RESISTANCE	1.950.00 €
2051-20	POTAIL FAMILLE	1.206.00 €
21312-212	PORTAIL OCCULTATION ECOLE GM	6.931.00 €
2135-421	VIEOPHONE GARDERIE	3.450.00 €
2151-822	TRAVAUX PARKING RESISTANCE	179.378.00 €
2184-421	MOBILIER GARDERIE	9.268.00 €
2313/412	Vestiaires et clubhouse - stade Jean Rolland	37.018.00 €
2313/020	Aménagement des locaux administratifs (Velux et Ascenseur)	29.127.00 €
2315/822	Travaux et AMO rue Loseleur	99.006.00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>421.151.00 €</b>
<b>C/202</b>	<b>28.752.00 €</b>	
<b>C/2031</b>	<b>27.015.00€</b>	
<b>C/2051</b>	<b>1.206.00€</b>	
<b>C/21312</b>	<b>6.931.00 €</b>	
<b>C/2135</b>	<b>3.450.00 €</b>	
<b>C/2151</b>	<b>179.378.00 €</b>	
<b>C/2184</b>	<b>9.268.00€</b>	
<b>C/2313</b>	<b>66.145,00 €</b>	
<b>C/2315</b>	<b>99.006,00 €</b>	

**Les dépenses faites sur le Quart (délibération du 05 décembre 2017) le fameux chèque en blanc**

N° DE COMPTE	LIBELLE	MONTANT
165	Remboursement Caution	540.00€
2051	Achat licence informatique	710.00€
2135		2.894.00€
2158		620.00 €
2183		971.00 €
2184		4.676.00€
2188		3.093.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>13.504.00€</b>

1) **Les Principales Dépenses d'Investissement :**

**CA 2017 :**

**Chapitre 20** – Frais d'études, honoraires d'architecte, étude Bicross, parking Résistance, licences JVS (dématérialisation), logiciels, frais de documents d'urbanisme ... : **59.232.49 €**

**Chapitre 21**- Travaux moyens sur bâtiments et voiries réalisés sur un même exercice budgétaire (exemple : acquisitions diverses de biens amortissables, matériel de bureau, matériel informatique, matériel de transport, mobilier ... : **287.854.73 €**

**Chapitre 23** – Travaux plus importants de voirie et de bâtiments non effectués en une seule fois (exemple : Rue Loseleur et Place Gambetta, vestiaires et Club-House du stade ...), travaux nouvelle mairie (chauffage, menuiseries extérieures, VMC) : **853.124.27 €**

**PREVISIONS BP 2018 :**

**Chapitre 10 :** 9.777.00 €

**Chapitre 16 :** 191.296.00 €

**Chapitre 20 :** 168.206,00 €

**Chapitre 21 :** 1.745.098,00 €

**Chapitre 23 :** 365.149,00 €

**Les Prévisions 2018 sont principalement :**

- Fin de la construction d'un Club-House, vestiaires, sanitaires, locaux techniques du stade Jean Rolland (23),
- Travaux de réfection de voirie (fin de la Rue Loseleur et place Gambetta, Rue Jean Jaurès...) (21),
- Fin de la création d'un parking Place de la Résistance (21),
- Création du parking de la nouvelle mairie (21),
- Bardage salle Michel Bernard (21),
- Poursuite des travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité et de réhabilitation de nos bâtiments communaux (Ecoles, Mairie, Salle des Fêtes, sites sportifs, Restaurant Scolaire, etc...)(21),
- Reprise des études pour le P.L.U.(20),
- Installation d'un système de vidéo-protection(21),
- Travaux au Bicross (20),
- Continuation de l'équipement informatique des écoles(21),
- Acquisition du véhicule électrique(21),
- Un columbarium supplémentaire et la reprise des concessions(21),
- Début des travaux de l'église (23).

**M. OGER :** J'ai une question. La fin de la rue Loseleur, qu'est-ce qui reste à faire ? C'est d'un montant important ? Parce que pour moi, elle était terminée cette rue.

**Mme MIXE** : C'est le paiement des travaux 2017.

**M. OGER** : Ah parce qu'il y a du 2017 qui n'a pas été payé ?

**Mme MIXE** : Ca n'a pas été payé parce que les documents qui nous ont été transmis en fin d'année n'étaient pas conformes à l'acte d'engagement, donc on a dû les renvoyer, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils font partie des ...

**M. OGER** : D'accord, et la Place Gambetta alors aussi ? Qu'est-ce qu'il y a comme travaux ?

**M. LE MAIRE** : C'est l'ensemble.

**M. OGER** : Et donc, c'est bien ça, parce que je voulais quand même le faire remarquer, mais on va remettre 37 000 €, c'est ça, sur le Club-House ?

**Mme MIXE** : C'est le solde, c'est ce qui n'a pas encore été mandaté de 2017

**M. OGER** : Ah bon ? Alors la couverture de la pergola, elle vient en plus ? Parce que là, c'est extraordinaire aussi, couvrir une pergola ! C'est quel montant ça ?

**M. LE MAIRE** : Il n'y en a pas pour plus de 10.000 €.

**Mme MIXE** : Même pas. Sans mise en concurrence, pour l'instant, la première évaluation, elle est à 7 300 € de mémoire. Mais ce n'est pas encore mis en concurrence. Les travaux sont entièrement terminés depuis l'année dernière, il reste le solde à payer.

**M. SECONDA** : Concernant l'acquisition d'un véhicule électrique, dans les décisions du Maire, il y a une location de batterie, je n'ai pas bien compris.

**Mme MALFIGAN** : On se demandait ce que c'était que cette batterie. C'est quoi cette batterie ?

**M. LE MAIRE** : C'est la location de batterie pour le véhicule électrique.

**M. SECONDA** : Alors, on loue et dans les prévisions, on fait l'acquisition du véhicule. C'est juste une explication.

**Mme MIXE** : On achète le véhicule et avec le véhicule, il y a les batteries pour le recharger qui sont louées.

**M. MIRAGLIA** : Renault on est toujours obligés de payer la batterie.

**M. SECONDA** : C'était une question.

**Mme DANQUOINS** : Le terrain de Bicross, c'est quoi ?

**M. LE MAIRE** : Le terrain de Bicross, il y a le permis d'aménager qui a été retravaillé et après, il faut refaire les travaux sur le terrain de Bicross.

**Mme MALFIGAN** : J'aurais voulu savoir ce que ça veut dire le SCRUBTEC, 343 E à la page 98, dans les décisions ?

**Mme MIXE** : C'est la maintenance de la grosse auto-laveuse qui est au Dojo

**M. SECONDA** : Toujours pour la voiture électrique, on a des subventions ?

**Mme MIXE** : L'achat est subventionné à 50 % par le Parc Naturel.

**M. OGER** : Pour une bonne lecture de tous, encore une fois, en commission des finances, on l'a vu, mais ça aurait été bien de ventiler comme ça a été fait pour le CA 2017, les grandes masses sur les différentes lignes énumérées en-dessous. C'est la même chose que pour le fonctionnement. Je fais la même remarque. Dans le détail des prévisions 2018, on aurait aimé une prochaine fois qu'il y ait le détail.

**M. MARTINEZ** : Le montant à chaque ... ?

**M. OGER** : Nous, on a fait la commission des finances, mais il n'y a personne ici qui sait ce que ça représente.

**M. LE MAIRE** : Vous notez Madame La directrice

**M. MARTINEZ** : Oui elle a noté mais on ne veut pas vous assommer de chiffres non plus.

**M. OGER** : Non, mais je veux dire, ça aide à la lecture.

**M. MARTINEZ** : Certes. J'avais fini de vous énumérer les prévisions 2018.

### **Les Principales Recettes d'Investissement**

#### **CA 2017 :**

- Chapitre 10 - Dotations : F.C.T.V.A. : - T.L.E., Taxe d'Aménagement : **535.148.97 €**
- Chapitre 13 – Subventions : **136.669.42 €**
- Chapitre 040- Opérations d'ordre : **557.870.68€**
- Chapitre 041- Opérations patrimoniales : **55.634,05€**

#### **PREVISIONS 2018:**

- Chapitre 10 - Dotations : F.C.T.V.A. : Taxes d'aménagement : **536.301,00€.**

**M. MARTINEZ** : On reste donc dans les mêmes eaux.

- Chapitre 13 – Subventions des différents acteurs de la vie communale : (D.R.A.C., Réserve parlementaire, Département, D.E.T.R., F.D.S.T., CAF...) : **706.633,00 €**

**M. OGER** : Ca existe encore la réserve parlementaire ?

**M. MARTINEZ** : En fait, on touche encore, oui, on va toucher encore en 2018 une part, mais c'est vraiment la fin.

**M. LE MAIRE** : Depuis juin de l'année dernière, on ne l'a plus, que ce soit des sénateurs ou des députés.

**M. MARTINEZ** : Là, on va toucher quand même un solde d'il y a deux ans en fait.

- Chapitre 041 (Opérations d'ordre) : **207.449,00 €** qui correspondent au parking de la Poste.

Pour 2018, le virement de la section de fonctionnement est de **418.262,00 €**, l'excédent d'investissement reporté de **710 476 €** et l'affectation de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de **253.834,21 €, et non 100 000€**. Il faut barrer 100 000€ et noter 253.834,21€

**M. OGER** : Dans les excédents de fonctionnement, il y avait 988.000 € d'excédent ?

**M. MARTINEZ** : C'était l'excédent 2016, ça.

**M. OGER** : Oui, donc c'est l'emprunt qui n'a pas été dépensé, une partie de l'emprunt ?

**M. MARTINEZ** : C'est ça.

**M. OGER** : D'accord, OK. Et pour 2017 ?

**M. MARTINEZ** : Pour 2017, on a 710.476 €.

**M. OGER** : Oui, d'accord, OK.

**M. MARTINEZ** : Alors ensuite, ce qui est intéressant aussi c'est de voir la dette de la commune en capital, il s'agit du remboursement de notre dette communale. Vous avez le tableau avec l'année 2016, 2017, 2018 et on voit qu'en 2018, on a 190.756 € qu'on remboursera, contre 268.709 € en 2017. Donc, ce qui est bien, c'est que notre dette diminue, on a un emprunt qui a été terminé l'année dernière. Vous avez d'ailleurs derrière la structure et la gestion de la dette, vous avez le tableau où vous retrouvez les deux emprunts. Celui du dessous, c'est celui du Dojo et de la salle de pétanque et celui du dessus, c'est le dernier qu'on a fait de 1 475 000 €.

**M. OGER** : Il y a un emprunt sans taux, DEXIACIF, c'est un remboursement ?

**M. MARTINEZ** : C'est le taux 0 ?

**M. OGER** : Oui. Est-ce que c'est un emprunt... ? Ca a été renégocié globalement ou c'est ... ? C'est à la page 182.

**M. MARTINEZ** : Derrière, c'est l'échéancier. C'est une erreur d'informatique, 0.

**M. OGER** : Si vous réussissez des miracles comme ça pour le Dojo, pourquoi pas pour l'église ?

## 2) La dette en capital

### Article 1641

Il s'agit du remboursement de notre dette communale.

Article	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
1641	288.952	244.504 €	268.709 €	190.756 €

**M. MARTINEZ** : Ensuite, vous avez le remboursement des cautions pour la location de la salle des fêtes et éventuellement dans le cadre des marchés publics. C'est le remboursement par la commune en investissement.

### 4 ) Article 165

Remboursements de cautions pour la location de la salle des fêtes et éventuellement dans le cadre des marchés publics.

Article	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
165	4.100	4.680 €	160 €	540 €

## 5) Conclusion:

Le montant des Dépenses et des Recettes d'Investissement du Budget Primitif **2018** s'élèverait à **2.725.238€** (contre 3.120.970,00 € en 2017).

**M. MARTINEZ** : Derrière, vous avez également l'échéancier avec le graphique, nos mensualités tout au long de l'année. Vous voyez qu'il y a une grande barre, c'est le Dojo, qui s'élève jusqu'à 130 000 €, c'est parce qu'on paye en une seule fois, en une seule mensualité. L'autre prêt, est échelonné sur quatre trimestres. Donc, c'est pour cela qu'il y a une grande différence là, au mois de mars. Derrière, vous avez également, en page 184, le graphique qui reprend un petit peu l'état de notre emprunt tout au long des années à venir, de 2018 à 2027. Sans préjuger de nouveaux emprunts ou de grosses dépenses, vous voyez que c'est assez régulier dans la baisse des remboursements.

**M. OGER** : Il y en a un qui s'arrête en 2031.

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est parce que là, on l'a fait sur 10 ans.

**M. MARTINEZ** : Nous allons passer si vous le voulez bien au PPI, au Plan Pluriannuel d'Investissement, les engagements pluriannuels envisagés par la commune.

<b><u>PARTIE 3 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES</u></b> <b><u>(P.P.I. - Plan Pluriannuel d'Investissement.)</u></b>
--

**M. MARTINEZ** : Ce document a été étudié en Commission des finances le 28 février 2018 en présence de MM Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Carole HURIAU, Jocelyn OGER, Brigitte WAMBRE et Corinne AUBURSIN.

**M. OGER** : Qui est cette personne ?

**Mme MIXE** : c'est moi je suis désolée il s'agit de mon nom de jeune fille

La réflexion des élus en matière d'investissement constitue l'acte politique majeur de la vie communale. Elle traduit les actions et projets décidés et votés par le Conseil municipal. A ce titre, le plan pluriannuel d'investissement constitue l'un des documents majeurs. La Commission des finances a engagé une réflexion visant à proposer à l'agrément du Conseil Municipal un Plan Pluriannuel d'Investissement se présentant comme suit :

### **Le Budget Communal**

Le budget 2018 de la commune est de **7.510.165,00 €** en cumulant la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le désengagement de l'Etat au regard des collectivités locales se traduit pour la commune par une nouvelle baisse des dotations. La section de fonctionnement représente **4.784.927,00 €**. Elle comprend le règlement des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services (eau, gaz, électricité, chauffage...), les charges de personnel, les indemnités des élus, les charges à caractère général (fournitures scolaires, entretien des bâtiments, etc...) et les dépenses obligatoires.

La section d'investissement représente **2.725.238,00 €** et concerne essentiellement les opérations d'équipement, la valorisation du patrimoine de la ville, l'amélioration ou la création de nouveaux équipements municipaux, l'acquisition de biens amortissables, etc...

### **Les marges de manœuvre :**

La compensation des pertes de dotations exigerait soit une augmentation de la fiscalité, soit une diminution des dépenses de fonctionnement pour maintenir le potentiel d'autofinancement de la commune.

### **Augmenter la fiscalité :**

La majorité municipale s'est engagée, lors de sa campagne, à ne pas augmenter la fiscalité directe locale. Toutefois une révision du classement actuel donnant lieu au calcul de l'impôt selon la valeur cadastrale est à l'étude conjointement avec la commission communale des impôts directs et le comptable public.

**M. MARTINEZ :** Donc, si on lit entre les lignes, même si on s'est engagé à ne pas augmenter les impôts locaux, il y a une part que l'on ne maîtrise pas et qui augmente quand même.

**M. SECONDA :** Le gouvernement ne s'est pas engagé à baisser justement ces charges-là ? Il y a quand même un problème.

**M. MARTINEZ :** On va voir par la suite, pour l'instant... On verra.

### **Diminuer la dépense publique :**

#### **LES PRINCIPALES DEPENSES PUBLIQUES DE FONCTIONNEMENT**

##### **LA DETTE**

Le remboursement de la dette issue d'une gouvernance ancienne a pesé lourd dans le nécessaire redressement des comptes de la ville.

La dette en capital a été ramenée à 2.300.000,00 € en 2012.

Pour l'essentiel, la dette se rapporte aux travaux d'investissement et de réhabilitation des écoles, du financement du dojo et d'un dernier emprunt en 2016 destiné à réaliser diverses opérations d'investissement nécessaires, voire urgentes.

L'annuité à payer sur l'exercice 2018 est de **244.756,00 €**

##### **EDF/GDF/NORADE /FOURNITURES DIVERSES**

La mise en place d'un marché et le contrôle de facturation par une structure externe nous permettent de maintenir nos dépenses de chauffage.

Le principe des marchés de fourniture et de services est d'ailleurs de monnaie courante pour tous les services municipaux (fournitures d'entretien, fournitures administratives, consommables, cantine, transports, etc...)

##### **LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les subventions de fonctionnement aux associations sportives et non sportives ont représenté une dépense 2017 de 178.398,00 € (Associations sportives, Associations non sportives, Participations aux Quartiers d'Été, Séjours scolaires, etc...).

##### **LE PERSONNEL COMMUNAL**

Cette charge de **2.129.425,00 €** représente 48 % des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier, nous comptons 55 agents titulaires (dont 2 à temps non complet), 5 agents non titulaires à temps non complet, 7 Contrats d'accompagnement dans l'emploi et 5 emplois d'avenir.

S'agissant des situations précaires, l'Etat rembourse 65 à 90% des salaires.

La masse salariale totale ne devrait pas évoluer de manière significative.

## LES RECETTES COMMUNALES

### LES SUBVENTIONS

Le tableau ci-après reprend les principales subventions obtenues ces dernières années.

DATE	INTITULE	COUT H.T DES TRAVAUX	ORGANISME	MONTANT H.T SUBV.	MONTANT TOTAL SUVENTIONNÉ
17/03/2010	CONSTRUCTION D'UN BOULODROME	241 000,00 €	FDST (DEPARTEMENT)	57 014,00	57 014,00
31/12/2010	RESTAURATION BRASSERIE DUFOUR	434 192,00 €	DRAC	201 428,00	201 428,00
12/05/2011	CONSTRUCTION D'UN DOJO ET D'UN STAND DE TIR	988 019,00 €	CONSEIL GENERAL	540 000,00	703 931,00
			DETR (ETAT)	163 931,00	
			DGE (ETAT)	24 500,00	
12/03/2012	RESTAURATION EGLISE STE RICTRUDE	174 219,75 €	CONSEIL GENERAL	99 593,00	99 593,00
2013	AMENAGEMENT DES ATELIERS COMMUNAUX	776 160,00 €	DETR (ETAT)	104 001,00	154 117,00
			FDST (DEPARTEMENT)	50 116,00	
2015/2016	CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE	740 000.00 €	FFF	65 000 €	65 000 €
FIN 2015	CREATION D'UN PARKING A L'ANCIEN CAFE DE LA POSTE	109 460,00 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	12 405.27	12 405.27 €

**Mme MALFIGAN** : Seulement 65 000 € pour les vestiaires et le Club-House, ce n'est pas beaucoup.

Mme WAMBRE : Ce n'est pas beaucoup

**Mme MALFIGAN** : Mais il y en a aussi de l'autre côté.

**M. LE MAIRE** : 65.000 €, c'est la Fédération Française de Football, l'Euro 2016, ça n'a rien à voir, on a touché aussi 275.000 € du Département. Il y a eu 45 % de subventions.

**Mme WAMBRE** : Quand on regarde les subventions, c'est quand même tout ce qui est restauration qui ramène le plus de subventions. On ne peut pas tout mettre en œuvre, c'est dommage qu'on ne puisse pas réaliser un peu plus. Dommage de tout miser sur le sport.

**M. OGER** : Pour le Club-Housse alors, il reste encore 200.000 € à percevoir ? Un peu plus

**M. LE MAIRE** : 275 000 €. Pour être exact, nous allons percevoir 276.000 € et quelques euros.

**M. OGER** : Et pour la rue de la Paix et compagnie aussi ? Les travaux de voirie Abreuvoir, rue de la Paix, rue Lefort ? Tout n'a pas été perçu ? Ni pour la mise en accessibilité ?

**Mme MALFIGAN** : Les amendes de police, ça n'a pas été perçu non plus.

**Mme MIXE** : Les dépenses ..., ça va arriver en fin d'année, on va envoyer les états pour continuer à percevoir, donc ça prend un certain temps, et on a encore un solde à régler. Tant que nous n'aurons pas réglé le solde, on ne pourra pas percevoir le reste.

**M. MARTINEZ** : Cela dit, je trouve quand même que même pour les constructions, si vous prenez le dojo et le stand de tir, pour un coût total de 988.000 €, on a quand même obtenu 703.000 € de subventions. C'est quand même pas mal et là, ce n'est pas une rénovation, c'était de la construction.

**Mme WAMBRE**: C'est le Conseil Général qui a donné le plus là.

**M. LE MAIRE** : Le Conseil Général a donné 50 %, mais le dossier, au départ, il y avait 200.000 €, je ne sais pas si vous vous souvenez. Dans le dossier, il n'y avait que 200.000 € au départ, c'était, je pense, du Fonds d'aménagement du Nord. Donc, on a supprimé cette subvention de 200.000 € pour refaire un dossier. Là, le dossier est parti au service renseignements du Département. Comme il est parti au service renseignements parce que le collège intervient sur ce dossier, nous avons eu 50 %, soit 540.000 €. Et des Services de l'Etat, nous avons eu un bon 200.000 €.

**Mme WAMBRE** : Ca, pour les années à venir, ça va...

**M. LE MAIRE** : Le problème, c'est comme le terrain de football au départ, on n'avait rien. Le dossier est parti au service renseignements. Au service des Sports, on avait 100.000 €.

**Mme WAMBRE** : Petite parenthèse, heureusement que vous n'avez pas fait une pelouse artificielle.

**M. LE MAIRE** : Synthétique, non, il paraît que ça fait mal aux genoux.

**M. OGER** : Il ne lit pas la presse

**Mme WAMBRE** : Non, par rapport aux billes qui sont mises....

**M. MARTINEZ** : Il y a un vaste débat là-dessus. Il y a même des clubs professionnels qui étaient partis sur un synthétique et maintenant, ils font machine arrière. Il y a un grand débat là-dessus.

**M. LE MAIRE** : Déjà le coût d'un terrain synthétique... !

**M. MARTINEZ** : Et enfin, pour le parking Café de la Poste, on a bénéficié de 12.405,27 € de la réserve parlementaire. Et derrière, vous avez donc le tableau concernant les subventions en cours de règlement. Ce deuxième tableau représente les subventions en cours de règlement.

DATE	INTITULE	COÛT H.T DES TRAVAUX	ORGANISME	MONTANT H.T SUBV.	MONTANT TOTAL SUVENTIONNÉ
2015/2016	CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE	740 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	PERCU 48 419.61 €	341 052,00 €
08/10/2014	TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'ABREUVOIR RUE DE LA PAIX - RUE LEFORT - RUE DU RIVAGE	113 709,00 €	FDST (DEPARTEMENT)	PERCU 42 233 €	55 717,00

FIN 2015	INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES	12 672,00 €	AMENDES DE POLICE	7 150,00 €	7 150,00 €
21/10/2016	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	205 000,00 €	DETR (ETAT)	PERCU 18 450 €	61 500,00 €

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES**

Dans le cadre du programme de travaux de voirie du Département, les années à venir verront une rénovation des voiries, trottoirs et caniveaux sur la commune. Le tableau ci-dessous reprend idéalement les prévisions d'investissement sur les quatre années à venir pour un montant total estimé à **5.4 M€ TTC**. Les montants repris sont une fourchette haute avant mise en concurrence.

<b><i>LIBELLE DE L'OPERATION</i></b>	<b><i>Année 2018</i></b>	<b><i>Année 2019</i></b>	<b><i>Année 2020</i></b>	<b><i>Année 2021</i></b>	<b><i>MONTANT T.T.C.</i></b>	<b><i>Observations</i></b>
Fin des travaux Vestiaires et Club House du Stade	X				37 018.00	subventionné à près de 50 %
Fin des travaux d'aménagement du Terrain de bicross	X				140 070.00	auto-financement
Fin des travaux de réfection rue Loseleur	X				99 006.00	auto-financement
Bardage Salle Michel Bernard	X				29.655.00	auto-financement
parking Place de la Résistance	x				179 378.00	auto-financement
La Dordonne	X	X			40 000.00	Subvention Région 50%
Réfection rue J Jaurès	X				299 355.00	Subvention en cours
Rue Pasteur Place de la Résistance	X				359 427.00	Subvention en cours
Parking Nouvelle Mairie	X				139.420.00	Subvention en cours
Rue Corbineau		x			216 353.00	subventions à obtenir
Rue Maton			x		160 090,00	subventions à obtenir
Rue Faubourg de Lille Rue Louis Hein				X	398 381.00	subventions à obtenir
rue de l'Abbaye				x	921 000,00	subventions à obtenir
Eglise Ste Rictrude	x	x	x		1 731 749,00	subventions à obtenir
PRESBYTHERE	X	X	X		350 000.00	Dotation Parc en cours et subventions à obtenir
Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux	x	x	x		320 000,00	subventionné par l'Etat à hauteur de 30 %

**M. MARTINEZ :** On est resté prudent parce qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait et notamment à partir de 2020, on se verrait mal prendre des décisions, on n'est pas censé savoir quelle équipe sera à la tête. Donc, je pense qu'on est resté très prudent parce que la conjoncture le veut.

**M. OGER :** Moi, j'aurais aimé avoir en bas des colonnes des chiffres, c'est une petite remarque, un détail. Et ensuite, j'aimerais savoir sur quoi vous vous êtes basés pour mettre les montants ? Quand vous avancez, je ne sais pas moi, par exemple, pour la rue Jean Jaurès, 299.000 € ?

**M. LE MAIRE :** C'est une estimation de la société ... pour les travaux d'aménagement du centre-ville.

**M. OGER :** Moi, je veux bien, mais s'il n'y avait que ce cas-là. J'ai repris le plan pluriannuel 2017. Au lieu de 300.000 €, on va arrondir, on ne va pas chipoter, on était à 375.000 €. Après ça, si je reprends un autre truc, rue Maton, vous mettez 160.000 €, alors qu'en 2017 c'était 440.000 €. Alors, je veux bien qu'il y ait des écarts. Après ça, qu'est-ce qu'il y avait, rue Corbineau, par exemple, là de 216.000 €, on passe à 375.000 €. Enfin, voilà, il y a plein d'exemples comme ça.

**Mme MIXE :** 2017 était en HT et là, c'est en TTC.

**M. OGER :** Alors, il faut préciser les choses. Mais même du hors taxes, je veux dire entre 160 000 et 440 000, le hors taxes, là, il y a quelque chose qui ne va pas. Moi, je suis désolé. Après ça, on nous demande de voter des éléments, ce plan pluriannuel, pour moi, excusez-moi, il ne vaut rien. Quand on voit des choses pareilles, il ne vaut rien. Là, on a bien plaisanté jusqu'à présent, mais là, je ne plaisante pas, c'est vraiment n'importe quoi, désolé.

**M. LE MAIRE :** Il vaut mieux voir à la baisse que de voir à la hausse parce que déjà, quand je vois le prix des voiries. Parce que là-dedans, nous, c'est les bordures et les trottoirs.

**M. OGER :** Non, mais il faut arrêter, ce n'est pas sérieux d'envisager des travaux, quand on dit des travaux, on passe de 440.000 € à 160.000 € d'une année sur l'autre, ça veut dire quoi ?

**M. LE MAIRE :** Ca veut dire que la société ... nous a compté la voirie, la route, ce n'est pas à nous à la payer, c'est le Département.

**Mme MIXE :** Et il y a l'assainissement.

**M. OGER :** Aujourd'hui, comment peut-on prévoir objectivement un budget avec des chiffres comme ça ? Tout ce qu'on a vu avant, tout le temps qu'on a passé, niet, rien, puisque voilà, c'est n'importe quoi.

**M. LE MAIRE :** Pour l'assainissement, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, maintenant ces compétences, SIDEN-SIAN-NOREADE, normalement ça coûtait à la commune 350.000 €. Donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces compétences-là qui étaient à Cœur d'Ostrevent sont passées sous la coupole de NOREADE, donc nous ... Bien sûr, sur votre feuille d'eau, vous allez payer, mais aujourd'hui ce n'est pas la mairie qui va avancer. Il y a 350.000 € ici de canalisations à mettre, je peux vous le dire, ça, c'est clair. Et puis après, nous, mairie, c'est bordures et trottoirs. La rue Jean Jaurès et la rue Pasteur, surtout la rue Jean Jaurès, ils vont le décaisser sur 70-80...

**M. OGER :** On peut débattre et justifier tout ce qu'on veut, moi, ce que je vois effectivement ce sont des chiffres. Donc l'an dernier, on a débattu sur des chiffres qui n'étaient pas carrés, c'était n'importe quoi aussi alors, je ne sais pas.

**Mme MIXE :** Non, parce que l'an dernier, l'assainissement était encore compétence CCCO, commune, donc...

**M. OGER :** Mais, il n'y a pas que ça, il n'y a pas que ça ! Si on reprend d'autres lignes, ce n'est pas l'assainissement. La rue Maton, il n'y a pas d'assainissement dans la rue Maton ?

**M. LE MAIRE** : Ah si, si, il y en a partout, si, ils vont faire la rue Maton, ils vont faire la rue Corbineau, ils refont l'assainissement partout, ils profitent des travaux de voirie pour refaire l'assainissement.

**M. OGER** : Il faudrait peut-être l'expliquer.

**M. LE MAIRE** : Une voirie complète décaissée sur 40 et 50 et puis 6 mois après...

**M. OGER** : Oui, mais à ce moment-là, il faudrait peut-être expliquer, parce qu'on a l'impression de ne pas parler la même langue, je suis désolé, mais... Pour terminer là-dessus, j'avais demandé, si c'était possible, Madame MIXE, que vous nous transmettiez, on avait vu, par chapitre.

**Mme MIXE** : Je vous l'ai envoyé ce matin.

**M. OGER** : Non, c'est par chapitre que j'ai reçu.

**Mme MIXE** : Non, vous l'avez reçu ce matin par chapitre et en-dessous...

**M. OGER** : Je ne l'ai pas reçu, non, je suis désolé, je n'ai vu qu'un mail cet après-midi et j'ai vu un tableau qui est là, c'est le tableau que j'ai reçu de préparation du budget, mais c'est le même tableau que vous nous aviez donné en commission.

**Mme MIXE** : Je vais vous le réimprimer, il n'y a pas de souci.

**M. OGER** : D'accord, merci. Je rappelle quand même, parce que je ne voudrais pas avoir l'air d'être l'empêcheur de tourner en rond, que le Code des Collectivités Territoriales précise que les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de faire apparaître les crédits ouverts au budget sous forme d'une présentation croisée, nature et fonction. Moi, j'aurais voulu le tableau par fonction, que tout le monde l'ait, que tout le monde puisse en disposer.

**Mme MIXE** : Vous avez eu la préparation du budget par chapitre et par fonction.

**M. OGER** : Non, pas par fonction, dans le document, là, on a par chapitre.

**M. MARTINEZ** : Le mail envoyé aujourd'hui, c'était par fonction, je l'avais imprimé.

**M. OGER** : Moi, je ne l'ai pas reçu, je n'ai pas eu ça.

**Mme MIXE** : J'ai mis copie à Laurent.

**M. OGER** : J'ai imprimé le dossier !

**M. MARTINEZ** : Il est là, mouvement par fonction.

**Mme MIXE** : Et ce que vous avez eu à la commission de finances, c'était par article et en-dessous, il y avait toutes les fonctions.

**M. OGER** : Ce n'est pas par fonction ça ! C'est le même document que j'ai reçu à la commission des finances. On verra ça après.

**Mme MIXE** : Et à la commission de finances, vous avez eu la présentation par article et en-dessous, par fonction.

**M. OGER** : On ne s'est pas compris alors, parce que moi, ce n'est pas ça que je... Pour moi, les fonctions, c'était par type de..., par fonction, les espaces verts, l'enseignement...

**Mme MIXE** : C'est ce que vous avez eu, mais je vais vous le réimprimer, Monsieur OGER.

**M. MARTINEZ** : Moi, Jocelyn, tu m'excuseras, mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est qu'on se voit en commission de finances....on est pas fermé, mais j'ai l'impression que tu gardes une cartouche pour le conseil.

**M. OGER** : En commission des finances, nous n'avons pas eu ce tableau !

**M. MARTINEZ** : Là, je ne parle pas du tableau, je te parle du Plan Pluriannuel d'Investissement.

**M. OGER** : Ce n'est pas possible, moi je n'ai pas eu ça, le plan pluriannuel.

**Mme HURIAU** : Si nous avons bien eu le document plan pluriannuel

**M. MARTINEZ** : Le Plan Pluriannuel d'Investissement, on l'avait en commission de finances ?  
Je ne pense pas que tu avais fait des remarques particulières, à part les sommes, je suis d'accord avec toi, mettre des sommes à la place des comptes, d'accord, mais...

**M. OGER** : Ce que je veux dire aussi, c'est que je n'avais pas le document 2017 non plus et c'est quand j'ai vu les écarts 2017 et 2018 que j'ai réagi comme ça.

**M. MARTINEZ** : Je rappelle quand même que ce Plan Pluriannuel d'Investissement est révisable bien entendu chaque année puisque, de toute façon, peut-être même que les chiffres vont encore évoluer, on ne sait pas, en fonction de la situation. Néanmoins, les grandes lignes sont quand même bien définies.  
Après les sommes effectivement, d'une année sur l'autre, on peut avoir des éléments qui nous font changer et c'est toujours soumis au vote du conseil.

**M. OGER** : Je suis entièrement d'accord, mais dans ce cas-là, il faut le dire parce que moi, si je n'avais pas pris le document 2017 ce soir, eh bien, on n'aurait rien dit du tout quoi alors que ce sont quand même des éléments importants.

**M. MARTINEZ** : Vous voyez qu'on essaye quand même de faire avancer les choses, de faire de l'investissement. Chaque année, on fait l'effort d'attirer une somme à l'investissement et le fait qu'on touche pas mal de FCTVA, ça prouve également qu'on travaille l'investissement et qu'on fait des choses. On ne pourra pas nous accuser d'immobilisme dans la mesure du budget parce que je ne suis pas d'avis, quand on perçoit 5 € en poche, d'en dépenser 10, mais on essaye quand même de faire des choses.  
Avec la somme qu'on touche du FCTVA, on fait de l'investissement, on fait quand même de la construction, de l'entretien, c'est quand même une bonne chose. Du moins, c'est mon avis.

A noter que la TVA payée lors du mandatement est récupérée quasi intégralement 2 ans plus tard. Une bonne préparation du dossier nous permet de faire une demande de récupération dès le mois de février pour un versement début avril.

### **POUR CONCLURE**

Une saine gestion permet de dégager cette année encore un excédent cumulé de fonctionnement de **353 834,00 €** dont l'affectation ressort du Conseil Municipal et un excédent cumulé d'investissement de **710 476,00 €** affecté à de nouvelles dépenses d'investissement.

Toutes ces mesures s'accompagneront bien évidemment par une continuation des mesures de contrôle des dépenses et de recherches incessantes de recettes supplémentaires et de subventions.

Voilà, pour le ROB 2018.

Je pense qu'il faut qu'on le soumette au vote.

**M. OGER** : On ne vote pas sur le ROB.

**M. MARTINEZ** : On ne vote pas ?

**Mme MIXE** : SI

**M. OGER** : Non, c'est un rapport, c'est tout. Enfin, je ne pense pas.

**M. MARTINEZ** : Le ROB a pour vocation de donner lieu à un débat et par une délibération spécifique est soumis à un vote et il n'a pas vocation à se substituer au vote du budget. Je pense qu'il faut le voter. Oui, Je me souviens qu'il y a deux ans, une bonne partie avait voté pour le ROB et contre le budget ensuite. Donc il faut le voter.

**Mme MIXE** : oui c'est une délibération

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vote.

**M. MARTINEZ** : Qui est pour ce Rapport d'Orientation Budgétaire : **17 VOIX**

Qui est contre : 04 VOIX (Mmes MALFIGAN – FERMONT– MM SECONDA - GARCON)

Qui s'abstient : 05 VOIX (M. OGER – Mmes DANQUOINS – WAMBRE – DELLEMES - LECLEIRE)

#### **ADOpte A LA MAJORITE**

Je vous remercie.

#### **Financement de l'opération « Nos Quartiers d'Été 2018 » et de l'opération « Projet Initiative Citoyenne 2018 »**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place en 2016 des actions « Fonds de Participation des Habitants » devenu aujourd'hui « Projet Initiative Citoyenne » et « Nos Quartiers d'été » dans le cadre du contrat unique d'agglomération. Considérant que la mise en place de ces actions est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune issus des quartiers prioritaires, l'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer à l'Association « Marchiennes A Dos » une subvention de 3 000,00 € (trois mille €) pour l'organisation de l'opération « Nos Quartiers d'été 2018 », la Région participant à la même hauteur et une subvention de 1 500 € (mille cinq cents €) pour l'organisation de l'opération « Projet Initiative Citoyenne 2018 » (qui correspond à l'ex Fonds de Participation des Habitants). Il faut voter pour permettre cette subvention.

**Mme WAMBRE** : Je ne comprends pas trop, là. La Région participe à la même hauteur et une subvention de 1 500 € de la Région ?

**M. LE MAIRE** : La région, c'est 3.000 € et la mairie 3.000 € pour les quartiers d'été

**M. MARTINEZ** : C'est la même somme, c'est 3.000 € plus une subvention de 1.500 € pour le FPH

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

#### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Subvention à l'Ecole élémentaire Sainte-Thérèse de Marchiennes dans le cadre de la classe de découverte de l'année scolaire 2017-2018**

**M. MARTINEZ** : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Ecole élémentaire Sainte-Thérèse de Marchiennes une subvention de 6 750€, soit 150 € par élève, il y a 45 élèves, dans le cadre de la classe de découverte qui aura lieu du 22 au 24 Mai 2018 et ayant pour objet la visite des Châteaux de la Loire et à signer tous documents s'y rapportant. Donc, vous avez juste en face la demande de

subvention par la classe qui concerne les CE1, CE2, CM1 et CM2 de Sainte-Thérèse. Vous avez le coût total du séjour pour 45 enfants et derrière, vous avez le budget prévisionnel.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Merci Laurent pour cet exposé.

### ➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

**M. LE MAIRE** : Pour rappel depuis juin 2015, les échanges avec la Perception se font sous format dématérialisé. Depuis le début de cette année, une nouvelle étape a été franchie par la signature électronique des bordereaux de dépenses et de recettes. Aujourd'hui, nous souhaitons étendre la dématérialisation avec les services de l'Etat. Cette dématérialisation va faciliter les échanges entre les services, diminuer le nombre d'impressions des dossiers parfois extrêmement volumineux comme les dossiers de marchés publics, urbanisme, réduire les délais exécutoires des actes. Cette dématérialisation, qui est encore un acte volontaire, deviendra obligatoire très prochainement. C'est pour tout ce qui est dossiers d'urbanisme, marchés, délibérations et budgets.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Projet de délibération pour le Conseil Municipal – Dispositif CEE dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte en date du 18 novembre 2015**

**M. LE MAIRE** : Vous avez lu le document ? Ça, c'est à l'intérieur du Parc Naturel Régional, c'est pour avoir une dotation de l'Etat de 41 682 € pour le changement des menuiseries au Presbytère. C'est un financement du parc, c'est pour l'isolation, donc on a droit à cette somme. On a fait le dossier, normalement ça devrait être pour septembre ou octobre.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### ➤ **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

**M. LE MAIRE** : Alors pourquoi une nouvelle délibération relative au RIFSEEP de la commune de Marchiennes ? Par courrier en date du 22 janvier 2018, le Sous-préfet de Douai a demandé à la commune de Marchiennes de réexaminer la délibération du 26 septembre 2017 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en raison de deux points qui

posent problème. Cela concerne les techniciens supérieurs de l'Etat pour lesquels ce n'est pas transposable aux techniciens territoriaux. La partie relative aux techniciens territoriaux a été ôtée.

Il faut préciser que cela n'aura aucune conséquence sur le personnel de la commune, car il n'y a pas actuellement de techniciens territoriaux dans nos effectifs. Je précise que l'attribution de ce complément indemnitaire annuel est facultative, c'est-à-dire qu'il est impératif d'en prévoir le principe dans la délibération relative et qu'il n'est absolument pas obligatoire de le verser aux agents.

Vous avez tout le détail qui est là.

**M. OGER** : Ca représente un montant de combien ? Inscrit au budget ?

**M. LE MAIRE** : Nous ne sommes pas concernés.

**Mme MIXE** : Le C.I.A., même si cela est optionnel, il est obligatoire de le mettre sur la délibération.

**M. OGER** : Ah d'accord

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Accueil de loisirs sans hébergement été 2018 – Création des postes de direction et d'animation**

**M. LE MAIRE** : Considérant que l'ALSH était reconduit chaque année et qu'il se déroulera du 9 au 27 Juillet 2018, proposition est faite à l'Assemblée délibérante d'approuver la création des postes de l'équipe d'animation, à savoir la direction et les animateurs,

Considérant qu'au vu des effectifs prévus, il est nécessaire de créer des postes de directeur, de directeur adjoint (selon la réglementation : 1 directeur adjoint par tranche de 50 enfants, au-delà de 100 enfants), de 22 animateurs et une liste d'attente de 10 animateurs supplémentaires en cas de besoin,

Considérant qu'il y a lieu de baser leur rémunération sur les indices applicables aux grades de la filière animation de la fonction publique territoriale,

Ainsi, au vu de ces dispositions, les rémunérations seront basées sur les cadres d'emplois et catégories suivants :

- Directeur diplômé BAFD : catégorie B – cadre d'emplois des animateurs
- Directeur adjoint : catégorie B – cadre d'emplois des animateurs
- Animateurs : catégorie C – cadre d'emplois des adjoints d'animation

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2018.

En conséquence vous êtes priés de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer les postes de l'ALSH été pour la période du 9 au 27 juillet 2018.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Accueil et loisirs été 2018 (centre des Evoïches) – Création des postes de direction et d'animation**

**M. LE MAIRE** : Considérant que l'Accueil et Loisirs été est reconduit chaque année, proposition est faite à l'Assemblée délibérante d'approuver la création des postes de l'équipe d'animation, à savoir les cinq animateurs, étant précisé que ces derniers devront posséder les diplômes d'Etat requis,

Considérant qu'il y a lieu de baser leur rémunération sur les indices applicables aux grades de la filière animation de la fonction publique territoriale,

Ainsi, au vu de ces dispositions, les rémunérations seront basées sur les cadres d'emplois et catégories suivants :

- animateurs (VTT, canoë-kayak, roller, bicross et piscine) : catégorie C – cadre d'emplois des adjoints d'animation.

Les activités (VTT, canoë-kayak, roller, bicross et piscine) s'effectueront sous réserve du recrutement de diplômés d'Etat. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2018.

En conséquence, vous êtes priés de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer les postes pour l'Accueil et Loisirs (centre des Evoïches) pour la période du 9 au 27 juillet 2018.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### ➤ **JEUNESSE – PRJ**

#### **Tarif sortie PRJ du 21 avril 2018**

**Mme MASTROMONACO** : Tarif pour la sortie à Berck organisée par le CAF PRJ.

Dans le cadre des activités du PRJ, une sortie à Berck pour le festival du Cerf-Volant est organisée le samedi 21 avril 2018 sur la journée. Les frais de transport sont pris en charge à hauteur de 60 % par la CAF et 40 % par la commune. Cette activité ne nécessite pas de droit d'entrée, ni autres charges.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- décider la gratuité pour les jeunes inscrits et fréquentant le PRJ, de fixer à 5 € la participation financière des parents ou jeunes non inscrits qui souhaitent accompagner à la sortie.

- dire que la recette sera encaissée sur la régie du PRJ et la dépense imputée sur les crédits qui seront ouverts au BP 2018.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est pour : **26 voix**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### ➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Bilan financier 2017 pour la Fanfare**

M. LE MAIRE : Comme suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2017 et à la demande de Monsieur OGER « Marchiennes j'y crois », l'assemblée trouvera ci-après le bilan financier de la Fanfare pour l'année 2017.

L'Harmonie des Amis Réunis de MONTIGNY-EN-OSTREVENT intervient lors des défilés et des commémorations du 26 avril, du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre, ainsi que le 1<sup>er</sup> mai.

Le coût d'une prestation est de 400 €, soit 2 000 € par an.

### **Contrat EDF pour le stade de football**

**M. LE MAIRE :** Comme suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2017 et à la demande de Monsieur OGER « Marchiennes j'y crois », l'assemblée trouvera ci-après les informations concernant le contrat d'abonnement EDF du stade de football.

Après informations prises auprès des services concernés, le contrat précédent étant basé sur une consommation prévisionnelle de 40064 Kwh, il s'agit d'une évaluation de consommation qui n'engage pas la commune, la facture étant établie sur les consommations réelles.

Un point sera fait après une année d'utilisation des nouveaux locaux.

### **Informations relatives à la mise en place des crédits avant le vote du budget 2018**

**M. LE MAIRE :** Sur demande de Monsieur GARCON, reçue par mail en date du 15 décembre 2017 repris ci-après, je reviens sur la délibération du 5 décembre 2017.

Elle n'est pas signée parce qu'il y avait une insulte vis-à-vis des élus et par mail du 28 novembre, il a été rappelé que les demandes devaient être transmises à Monsieur Le Maire.

M'a été proposée la question suivante : le tableau proposé ne comporte ni le montant du remboursement au capital des emprunts, ni la réalisation éventuelle des fonds propres. Pourriez-vous m'en faire savoir la ou les raisons ?

S'agissant d'une dépense obligatoire, l'assemblée délibérante n'a pas à se prononcer sur la mise en place de crédits avant le BP concernant le remboursement du capital des emprunts, comme indiqué sur le projet de délibération.

Concernant les fonds propres, ce sujet ne doit pas être délibéré, cette mise en place de crédit n'aura un impact sur les fonds propres de la commune qu'à la condition que la commune engage une dépense.

Voilà la réponse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

**M. OGER :** J'aurais simplement une question. C'est par rapport à un article qui est paru dans « PASSION » et puis éventuellement, avoir des éléments. Que signifie une mutuelle négociée ? Il y a des comparatifs qui ont été faits ? Est-ce qu'on a des éléments ?

**M. LE MAIRE :** C'est avec le CCAS, comme beaucoup de communes, ils essayent de...

**M. OGER :** Je suis d'accord, mais quand on met « négociée », ça a été négocié comment ? Ca a été mis en concurrence ?

**M. LE MAIRE :** C'est-à-dire que la mutuelle, ça, c'est un autre dossier... On a essayé de trouver avec le CCAS la mutuelle... il y a des mutuelles qui viennent se proposer, donc on va voir ce qu'ils vont proposer au CCAS. Ca peut être intéressant, plus il y aura d'adhérents, plus le prix sera bas. C'est une réunion pour voir si ça intéresse les gens ou pas. Si ça n'intéresse pas les gens, ils ne vont pas prendre une mutuelle. Ils peuvent faire des comparatifs. Moi, l'année dernière, j'avais une mutuelle, j'ai revu ma mutuelle avec une autre compagnie au mois de septembre, je gagne 80 €.

**M. LE MAIRE :** Avec la même couverture. Je vais aller vous chercher mes deux contrats, avec la même couverture, j'ai 80 € en moins.

**Mme WAMBRE :** Ce qui est un peu gênant, c'est que cette mutuelle-là en question n'a pas très bonne réputation, c'est un peu gênant de proposer ça en tant que maire.

**Mme KOPEC :** Moi, je peux vous parler de la commune de Roubaix, ils l'ont mis en place et ils en sont contents

**Mme MASTROMONACO :** A Rieulais aussi ils en sont très contents

**M. OGER :** Moi, si j'ai posé la question, c'est simplement parce qu'on m'a transmis un article de la Voix du Nord de juillet 2017 où ça râlait dans tous les coins parce qu'ils avaient augmenté les cotisations de 70 %.

**Mme KOPEC :** Ah oui, mais ça, c'est comme tout le monde.

**M. OGER :** Comme tout le monde !

**Mme KOPEC :** De toute façon, cette mise en place qu'on a essayé de faire, c'est pour des personnes qui ont l'accès aux soins et nous avons beaucoup de personnes âgées maintenant qui n'arrivent plus à pouvoir payer leur mutuelle tellement ça leur coûte cher, et c'est pour cela qu'ils ont proposé des tarifs préférentiels et pour les personnes qui sont aussi dans une situation de précarité. Voilà, c'est pour l'accès aux soins.

**M. OGER :** Non, mais ma question, c'est qu'est-ce que vous appelez « négociée » ?

**M. LE MAIRE :** Quand vous recevez l'échéancier, Monsieur OGER, vous avez un certain temps pour vous rétracter.

**M. OGER :** Oui, tout à fait.

**M. LE MAIRE :** Demain, je reçois ma mutuelle, si je payais 140 € et que je dois payer 200 €, je vais vous dire que je vais résilier. Je vais aller négocier ailleurs, c'est tout.

Merci de votre présence et bonne soirée à toutes et à tous